



**Conseil économique et
social**

**Union
africaine**



**Groupe des Nations
Unies pour le
développement durable**

E/ECA/RCM/20/8

Distr. générale

26 mars 2019

Français

Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique**
Vingtième réunion

Union africaine

Troisième réunion organisée conjointement avec les
secrétariats régionaux du Groupe des Nations Unies pour
le développement durable en Afrique orientale et australe
et en Afrique occidentale et centrale
Marrakech (Maroc), 23 et 24 mars 2019

Rapport de la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

I. Introduction

1. La vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique s'est tenue à Marrakech (Maroc), les 23 et 24 mars 2019. La réunion a été organisée conjointement par les secrétariats du Mécanisme et les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique orientale et australe et en Afrique occidentale et centrale. Tenue sur le thème « Appui du système des Nations Unies à l'Union africaine pour célébrer 2019, Année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés : Vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique », la réunion a eu lieu en marge de la cinquante-deuxième Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

2. L'objectif de la réunion était double : le premier objectif était d'examiner le fonctionnement du Mécanisme et de ses mécanismes de coordination sous-régionale, d'évaluer les résultats obtenus et les difficultés rencontrées et de définir la voie à suivre pour renforcer la fourniture d'un appui cohérent et efficace à l'Union africaine et à ses organes dans le cadre des réformes de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies ; le deuxième était de servir de cadre à des tables rondes de haut niveau sur des questions en rapport avec son thème, en vue de promouvoir les interactions et de trouver des solutions qui contribueraient à résoudre les problèmes liés aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays en Afrique.

3. La réunion était coprésidée par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), M^{me} Amina J. Mohammed, et la Commissaire aux ressources humaines, à la science et à la technologie de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Sarah Anyang Agbor, représentant le Vice-Président de la Commission, M. Kwesi Quartey. Ont participé à la réunion des représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD, du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Union du Maghreb arabe (UMA), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), des États membres, des organisations non gouvernementales, des milieux universitaires, des médias et des organismes des Nations Unies, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique orientale et australe et en Afrique occidentale et centrale et d'autres fonds et programmes des Nations Unies opérant en Afrique. La liste complète des participants figure en annexe au présent rapport.

II. Séance d'ouverture

4. La Secrétaire générale adjointe et Directrice du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Afrique et Présidente du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable en Afrique orientale et australe et en Afrique occidentale et centrale, M^{me} Ahunna Eziakonwa, a animé la séance d'ouverture.

5. La Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, le Représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU et Vice-Président du Conseil économique et social, M. Omar Hilale, et la Commissaire aux ressources humaines, à la science et à la technologie de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Sarah Anyang Agbor, représentant le Vice-Président de la Commission, M. Kwesi Quartey ont fait des déclarations et des observations. La Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, M^{me} Amina J. Mohammed, a prononcé le discours d'ouverture.

6. Dans son mot de bienvenue, M^{me} Vera Songwe a commencé par demander aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire des victimes du récent accident d'avion d'Ethiopian Airlines et des collègues qui y avaient perdu la vie. Elle a salué ensuite toutes les personnes présentes et souhaité tout particulièrement la bienvenue à M^{me} Mohammed. Elle a rappelé que les mécanismes de coordination régionale avaient été créés par la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil reconnaissait le rôle moteur des commissions régionales dans la coordination du travail des organismes des Nations Unies dans chaque région du monde. Dans cette résolution, le Conseil s'était également félicité de la proposition du Secrétaire général de tenir des réunions annuelles, qui seraient présidées par le Vice-Secrétaire général dans chaque zone géographique. À cet égard, M^{me} Songwe a souligné l'importance de la présence de M^{me} Mohammed à la réunion.

7. M^{me} Songwe a rappelé la désignation du Président Ouattara (Côte d'Ivoire) comme le champion de l'« Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons » de l'Union africaine, et a souligné l'importance que le Président Ouattara attachait au fait de veiller à ce que la paix soit préservée et maintenue dans la région du Sahel car, sans paix dans le Sahel, le reste de l'Afrique occidentale connaîtrait l'instabilité. L'accent ainsi mis sur ce point constituait une bonne illustration de l'importance qu'il y avait à renforcer l'aide humanitaire, la paix, la sécurité et le développement, un objectif important des réformes en cours du système des Nations Unies. M^{me} Songwe a remercié la Commissaire aux ressources humaines, à la science et à la technologie de la Commission de l'Union africaine, M^{me} Sarah Anyang Agbor, d'avoir représenté le Vice-Président de la Commission et a salué la

passion que nourrissait le Vice-Président pour les questions continentales, notamment la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques pour les femmes.

8. M^{me} Songwe a déclaré que, si l'Afrique connaissait une croissance annuelle de 3,2 %, 16 millions d'emplois devaient être créés chaque année pour faire face à la demande croissante d'emplois. Selon l'« horloge de la pauvreté » de la CEA, plus de personnes tombaient dans la pauvreté que celles qui en sortaient. Bien que l'Afrique abrite les sept pays qui connaissent la croissance la plus rapide dans le monde, le continent demeurerait caractérisé par la faiblesse des chiffres de son produit intérieur brut (PIB) par habitant. Toute discussion sur le développement devrait inclure l'Afrique, le continent ayant dépassé l'Inde en tant que zone géographique comptant le plus grand nombre de pauvres. M^{me} Songwe a souligné la nécessité d'une mise en œuvre complémentaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063, afin que les objectifs énoncés dans les deux programmes puissent être atteints. Elle a remercié tous les commissaires de la Commission de l'Union africaine pour le partenariat solide et constant qu'ils avaient noué avec la CEA.

9. Dans sa déclaration, M. Hilale a réitéré l'engagement de l'ONU de fournir à 115 millions de personnes une assistance vitale compte tenu des énormes besoins et souffrances humaines dans le monde. Il a ajouté que la réunion constituait un rappel avec force que l'action de l'ONU et de ses partenaires devait être axée sur la préparation à faire face aux catastrophes, sur l'atténuation de celles-ci et sur la réponse à y apporter, ces catastrophes dont la fréquence et l'intensité étaient exacerbées par les changements climatiques, comme l'avaient amplement démontré les effets dévastateurs du cyclone qui avait récemment frappé le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe. À cet égard, il a dit que le thème de la réunion, qui s'alignait sur celui de l'Union africaine de 2019, était très pertinent.

10. M. Hilale a souligné que la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 nécessitait l'adoption d'une approche intégrée. Il a réitéré l'engagement du Secrétaire général d'établir un lien entre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, afin d'assurer leur mise en œuvre en synergie et a informé la réunion des examens nationaux volontaires qui auraient lieu lors du forum politique de haut niveau devant se tenir à New York du 9 au 18 juillet 2019. Cinquante pays avaient prévu de présenter au forum leurs examens nationaux volontaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. M. Hilale a également informé les participants de la tenue à Genève, du 24 au 26 juin 2019, du débat du Conseil économique et social sur les affaires humanitaires, au cours duquel l'accent allait être mis sur l'économisation, l'inclusion et l'égalité. En conclusion, il a souligné le rôle important des commissions économiques régionales dans l'intégration équilibrée des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. La mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 exigeait une coordination étroite et des partenariats solides entre l'ONU et l'Union africaine.

11. M^{me} Agbor a fait une déclaration au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat. Elle a tout d'abord exprimé les condoléances les plus sincères de la Commission aux familles et aux amis des victimes de l'accident d'avion survenu en Éthiopie et des victimes du cyclone Idai au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe. Elle a mis en exergue et salué les efforts déployés ces dernières années par l'ONU et l'Union africaine pour trouver des solutions systémiques aux problèmes de développement complexes de l'Afrique, dans le cadre des réformes institutionnelles en cours dans les deux organisations, et elle a souligné la nécessité de veiller à ce que les débats sur ce sujet soient

fortement axés sur les populations, étant donné que l'Union africaine cherchait des solutions aux difficultés que rencontraient les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays en Afrique.

12. M^{me} Agbor a souligné la nécessité de réaligner le travail du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique sur les sept priorités stratégiques de l'Union africaine, à savoir : l'intégration régionale, en particulier la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), le Marché unique africain du transport aérien et la libre circulation des personnes, des biens et des services ; faire taire les armes d'ici 2020 en faveur de la paix et de la sécurité ; les changements climatiques ; le genre, les femmes et les jeunes ; le renforcement des capacités ; une division claire du travail ; et le thème de l'Union africaine pour 2019. Elle a réitéré l'engagement de la Commission de l'Union africaine de renforcer le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique par la création d'un secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique de la Commission de l'Union africaine, qui travaillerait en étroite collaboration avec le secrétariat de la CEA et a conclu en invitant les participants à traduire les conclusions des débats en actions concrètes.

13. Dans son discours d'ouverture, M^{me} Mohammed s'est déclarée très heureuse que l'Union africaine et l'ONU travaillent ensemble pour la même cause et s'est engagée personnellement à accompagner ce travail. Elle a affirmé que 2019 serait une année décisive pour tenir les promesses faites à l'humanité dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et a indiqué que l'ONU s'employait à créer un mécanisme d'appui et d'exécution plus cohérent, plus efficace et plus efficient à travers ses programmes de réforme successifs visant à assurer une vie meilleure pour tous les citoyens du monde et à « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Les données disponibles donnent à penser que le monde n'était pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable, d'où la nécessité d'accélérer la mise en œuvre pour atteindre les objectifs ambitieux fixés dans le Programme 2030. À cet égard, elle a mis l'accent sur la nécessité pour le système des Nations Unies de travailler ensemble, en étant unis dans l'action, aux niveaux national, régional et mondial et d'éviter les approches fragmentées.

14. M^{me} Mohammed a rappelé aux délégués que les problèmes que constituaient les changements climatiques, le creusement des inégalités, la discrimination persistante fondée sur le sexe, les questions liées à la cohésion sociale, les conflits sous toutes leurs formes, la détérioration du consensus politique et les mouvements massifs de population à travers les frontières ne pouvaient être résolus par des solutions du passé et devaient être traités d'urgence. Les meilleurs atouts et le leadership du continent devaient être réunis, en gardant à l'esprit le potentiel des jeunes, qui restait sous-exploité. Elle a salué les efforts déployés par l'ONU et l'Union africaine pour assurer la parité entre les sexes, tout en notant qu'il fallait faire plus pour combler l'écart entre les sexes.

15. Elle a souligné que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique devait contribuer à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et de ceux énoncés dans l'Agenda 2063. Elle a exhorté les organismes des Nations Unies à saisir l'occasion d'entreprendre les changements porteurs de transformation nécessaires pour accroître les progrès vers la réalisation des objectifs. Cela supposait de travailler ensemble, en étant unis dans l'action, d'assurer la cohérence à l'échelle du système et d'arborer un seul drapeau des Nations Unies à tous les niveaux. Au niveau régional, les mécanismes de coordination régionale constituaient la plateforme de ralliement de tous les organismes travaillant à ce niveau. Dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, les mécanismes de coordination sous-régionale devaient servir de points de convergence des organismes des Nations Unies à l'appui des

priorités et programmes des communautés économiques régionales. En conclusion, elle a indiqué que l'ONU était prête à revoir l'ensemble de ses moyens régionaux, dans le but d'établir une nouvelle architecture adaptée aux priorités et réalités d'aujourd'hui. Elle a souligné que les réformes de l'ONU reposaient sur une responsabilité collective et sur la capacité d'accélérer ou d'intensifier les mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable.

III. Présentation et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

16. M^{me} Ahunna Eziakonwa a présenté le projet d'ordre du jour et de programme de travail. Les deux ont été adoptés sans amendements. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Table-ronde de haut niveau sur le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale dans le contexte des réformes de l'Union africaine et du système des Nations Unies.
4. Table-ronde de haut niveau sur le thème de la réunion :
 - a) S'attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays ;
 - b) La transposition à plus grande échelle des solutions durables, y compris la prise en compte du lien entre les déplacements forcés et le développement ;
 - c) Coordonner les travaux dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et du Pacte mondial sur les réfugiés ;
 - d) L'appui du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique au programme de l'Union africaine concernant les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées dans leur propre pays.
5. Rapport intérimaire Nations Unies-Union africaine du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale.
6. Alignement des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique avec le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
7. Examen et adoption du plan de travail révisé Union africaine-Nations Unies du MCR-Afrique pour 2019-2020.
8. Point sur le Forum régional africain pour le développement durable, en préparation du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019.
9. Questions diverses.
10. Examen et adoption du rapport de la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

11. Clôture de la réunion.

IV. Table-ronde de haut niveau sur le renforcement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale dans le contexte des réformes de l'Union africaine et du système des Nations Unies

17. Le groupe était coprésidé par M^{me} Mohammed et M^{me} Agbor et a eu les intervenants suivants comme panélistes : M^{me} Agbor ; le Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, M. Ibrahim Assane Mayaki ; la Sous-Secrétaire générale et Directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et Présidente du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable en Afrique orientale et australe et en Afrique occidentale et centrale ; M^{me} Ahunna Eziakonwa ; le Sous-Secrétaire général aux programmes du COMESA, M. Kipyego Chelugot ; et la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, M^{me} Giovannie Biha.

18. M^{me} Agbor a fait l'historique et rappelé le mandat et les modalités de fonctionnement du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et a suggéré un certain nombre de moyens de renforcer le Mécanisme. Il s'agissait notamment de veiller à ce que le Mécanisme ancre son action dans le Cadre pour un partenariat renouvelé Organisation des Nations Unies-Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, le Programme 2030, l'Agenda 2063, le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, le Cadre Union africaine/Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a souligné la nécessité de réexaminer les groupes thématiques et d'aligner leurs travaux sur les priorités de l'Union africaine, le Programme 2030 et le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Dans ce contexte, elle a souligné l'importance d'une planification intégrée et d'un financement adéquat des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, de ses mécanismes de coordination sous-régionale et de leurs secrétariats. La mobilisation conjointe des ressources était essentielle.

19. Dans son intervention, M. Mayaki a mis l'accent sur quatre éléments essentiels pour renforcer le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Il a noté qu'il importait de passer à la convergence des institutions, à savoir l'Union africaine et l'ONU, en s'appuyant sur la convergence du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'harmonisation de l'établissement des rapports était importante, étant donné les synergies entre les deux programmes. Il a souligné que ces rapports devraient reposer sur des données en temps réel pour la prise de décisions fondées sur des données probantes. À cet égard, il importait de créer des mécanismes permettant de relier les rapports sur l'Agenda 2063 aux examens nationaux volontaires. Il est également important de rationaliser et d'intégrer la mise en œuvre des programmes. Les travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale devraient être guidés par les principes du multisectorialisme et de la rationalisation. Leurs activités devraient être axées sur l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

20. M^{me} Eziakonmwa a mis en exergue les réformes en cours au sein de l'ONU et a rappelé la genèse du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable. Elle a noté l'importance du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et s'est félicitée de la participation de la

CEA au Groupe d'appui aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, qui revêtait de l'importance, car il était nécessaire d'entreprendre des analyses régionales et transfrontières sur les questions importantes pour les bureaux de pays. Une cartographie des actifs a été réalisée pour tirer parti des compétences disponibles. Elle a indiqué qu'il était important d'aller au-delà des réunions et d'entreprendre des actions mesurables.

21. M. Cheluget a commencé son intervention en faisant observer que le COMESA était une pierre angulaire pour l'établissement de la ZLECA. Il a mis en lumière les réalisations du COMESA au cours de ses 25 ans d'existence. S'agissant du mandat des mécanismes de coordination sous-régionale, il a noté que les réformes de l'ONU et de l'Union africaine offraient aux mécanismes de coordination sous-régionale du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique l'occasion de se concentrer davantage sur les priorités sous-régionales, le Mécanisme étant axé sur les priorités régionales. Il est nécessaire que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique adhère au principe de subsidiarité et à la division du travail entre la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et d'autres organisations continentales. Il importait également que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique renforce la cohérence à l'échelle du système afin que ses organismes unis dans l'action, en vue d'une réduction de la fragmentation et pour assurer une mise en œuvre efficace.

22. M^{me} Biha a souligné l'importance de rendre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique plus efficace, afin d'atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de répondre aux priorités de l'Union africaine. S'agissant des moyens de rendre le mécanisme plus efficace, elle a mis l'accent sur les points suivants : l'utilisation cohérente et l'alignement des terminologies ; rendre le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique plus stratégique ; le renforcement de l'engagement politique et l'association de l'ensemble des dirigeants de l'ONU et de l'Union africaine ; l'alignement de l'action du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique sur les priorités de l'Union africaine et les cadres de coopération des Nations Unies ; s'assurer qu'il dispose de ressources humaines et financières suffisantes ; et la signature de protocoles d'entente conjoints avec les communautés économiques régionales pour éviter les chevauchements et favoriser l'efficacité. Elle a indiqué que les organismes des Nations Unies et de l'Union africaine participaient actuellement au Forum régional africain pour le développement durable, mais a reconnu la nécessité de renforcer cette participation.

23. En résumé, M^{me} Mohammed a souligné que les domaines suivants étaient pertinents pour renforcer le travail du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique :

a) Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique doit être axée sur les résultats et veiller à ce que les mécanismes de mise en œuvre soient bien coordonnés et efficaces ;

b) Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique doit observer davantage l'obligation de reddition des comptes et travailler en ayant un sens de l'urgence ;

c) Il est nécessaire de disposer de données en temps réel pour l'élaboration et l'analyse de politiques fondées sur des données probantes. Cela nécessite, entre autres mesures, l'utilisation des données existantes pour comprendre les tendances ; l'utilisation de bases de référence et de méthodes communes est aussi jugée importante ;

d) Plus important encore, les interventions des différents organismes des Nations Unies devraient s'inscrire dans le cadre d'une

réponse commune des Nations Unies utilisant l'architecture du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique comme plateforme de mobilisation. À cet égard, le Mécanisme et ses mécanismes de coordination sous-régionale devraient renforcer la cohérence horizontale et verticale.

V. Première table-ronde de haut niveau sur le thème : S'attaquer aux causes profondes des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays

24. Le groupe était coprésidé par M^{me} Mohammed et M^{me} Agbor et a eu les intervenants suivants comme panélistes : le Directeur de la coopération économique et du développement social de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, M. Elsadig Abdala ; le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Maroc, M. Jean-Paul Cavalieri ; le Directeur régional de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour l'Afrique de l'Ouest, M. Richard Danziger ; et la Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale, Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique, M^{me} Bience Gawanas.

25. Dans ses observations liminaires, M^{me} Agbor a mis l'accent sur le fait qu'un tiers des personnes déplacées de force dans le monde se trouvait en Afrique, dont 6,3 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile et 14,5 millions de personnes déplacées dans leur propre pays. Elle a souligné qu'il était important de s'attaquer aux causes profondes du phénomène des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et que les facteurs qui en étaient à l'origine étaient bien connus, allant des conflits alimentés par la pauvreté, les inégalités politiques, sociales et économiques entre groupes aux persécutions, outre les problèmes liés au non-respect des droits de l'homme, à la paix et à la sécurité, qui étaient aggravés par les changements climatiques. Elle a souligné la nécessité pour les réfugiés d'avoir accès à l'éducation et à la santé, afin de pouvoir participer de manière significative aux efforts de développement et a insisté sur l'importance de coordonner les activités menées dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés.

26. M. Abdala a souligné que la Corne de l'Afrique comptait une bonne partie des réfugiés et des personnes déplacées africains. Les causes profondes du phénomène des personnes déplacées et des réfugiés ont été bien définies, mais il était nécessaire de se concentrer sur des solutions durables. Néanmoins, l'histoire, la géographie, l'anthropologie, la sociologie, les normes comportementales et culturelles de l'Afrique devraient permettre une meilleure compréhension des causes profondes. Pour la Corne de l'Afrique ainsi que pour la région du Sahel, les changements climatiques étaient un facteur important. La réduction significative de la taille du lac Tchad, par exemple, a eu un impact négatif sur la flore et la faune de la région et a constitué un facteur clef du phénomène des personnes déplacées et des conflits qui en sont le corollaire dans la région. Le Protocole sur la libre circulation des personnes était une source d'espoir pour l'Afrique. Pour trouver des solutions durables, il faudrait tirer parti de la richesse des connaissances et de l'expérience des populations, renforcer la gouvernance locale et ne pas faire de laissés-pour-compte, en particulier parmi les personnes déplacées, les rapatriés et les réfugiés.

27. M. Cavalieri a relevé que, à la fin de 2017, il y avait 70 millions de personnes déplacées de force dans le monde, dont 26 millions de réfugiés et 40 millions de personnes déplacées dans leur propre pays, et que, en 2019, la population déplacée de force dans le monde restait à un niveau record. Quatre-vingt-cinq pour cent des personnes déplacées de force avaient été

accueillies dans des pays en développement. Le Pacte mondial sur les réfugiés vise à remédier à cette situation par un partage plus équitable et plus prévisible des responsabilités entre les États. La Syrie, l’Afghanistan, le Soudan du Sud, le Myanmar et la Somalie sont les cinq principaux pays d’origine des réfugiés, dont certains ont subi les effets des conflits et des troubles civils de nombreuses décennies durant. Les causes des déplacements forcés étaient bien connues : on pouvait citer les conflits, la persécution et la violence généralisée. Les facteurs à l’origine de ces conflits et de ces violences pouvaient être très complexes, car ils étaient souvent le résultat d’une conjonction de facteurs politiques, économiques, sociaux et environnementaux. L’étude de cas du lac Tchad et la grave sécheresse qui a sévi dans le nord-est de la Syrie avant le conflit en portaient témoignage. Le déplacement de populations des régions de Syrie touchées par la sécheresse vers les banlieues de Damas avait exercé une pression sur les ressources naturelles et l’infrastructure sociale, ce qui avait provoqué des tensions avec la population locale.

28. M. Cavaliere a dit que, au Maroc, environ 80 % des demandes d’asile présentées par des demandeurs d’asile originaires de l’Afrique subsaharienne avaient été rejetées, parce que ces demandeurs d’asile étaient considérés comme des migrants économiques, et non comme des réfugiés fuyant la guerre ou la persécution. Ils fuyaient la pauvreté, même s’ils ne venaient pas nécessairement de pays pauvres, mais avaient été contraints d’émigrer par manque de perspectives économiques, du fait de l’injustice sociale et des inégalités. En conséquence, la gouvernance a été le facteur déclencheur de la migration vers d’autres pays. Sur une note positive, M. Cavaliere a cité l’étude de cas du Maroc sur l’intégration économique des réfugiés. Alors qu’auparavant le Maroc était connu comme un pays de transit, il était devenu de plus en plus un pays de destination pour les réfugiés. En 2013, le pays avait lancé la Stratégie nationale pour l’immigration et l’asile, qui prévoyait l’accès des réfugiés aux documents juridiques, aux services essentiels, tels que l’éducation et la santé, et au marché du travail. La société civile et le secteur privé participaient activement à la mise en œuvre de la Stratégie. Un modèle de partenariat public-privé était en cours d’élaboration, dans le cadre duquel le secteur privé allait appuyer la mise en œuvre d’une politique publique. Grâce à cette politique, l’intégration économique au Maroc était devenue possible pour les réfugiés. Cette politique pourrait être associée à l’objectif 2 du Pacte mondial sur les réfugiés, « renforcer l’autonomie des réfugiés ». Le Maroc pourrait présenter cette étude de cas lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, devant se tenir à Genève les 17 et 18 décembre 2019.

29. Dans son intervention, M. Danziger a décrit les principaux problèmes structurels pouvant provoquer des déplacements, à savoir les changements climatiques et les facteurs environnementaux ainsi que les possibilités insuffisantes pour faire face à la croissance démographique rapide et aux inégalités croissantes de richesse et de revenus, tant verticalement qu’horizontalement. Il a en outre souligné que les personnes déplacées dans leur propre pays étaient généralement des individus et des familles qui étaient déjà marginalisés sur les plans économique et social et se trouvaient dans une situation d’extrême vulnérabilité face à l’exploitation et aux abus sexuels et autres. Renforcer les autorités locales en les aidant à fournir des services et s’efforcer d’instaurer la confiance entre les communautés et les autorités pourrait être un moyen efficace de commencer à remédier aux inégalités géographiques dans le cadre des plans nationaux de développement.

30. M. Danziger a indiqué que les options de migration légale pourraient constituer une soupape de sécurité importante qui pourrait contribuer à la prévention des déplacements forcés. La mise en œuvre de l’Accord portant création de la ZLECA favoriserait l’intégration économique et la libre

circulation, ce qui constituerait un outil important pour prévenir les déplacements forcés. Il a déclaré que, partout en Afrique, au cours des dernières années, une grande partie du débat sur la migration avait porté sur la migration clandestine et les dangers auxquels les migrants étaient exposés, puis a souligné que la migration était un facteur de développement et devait, par conséquent, être intégrée dans la réflexion sur le développement. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le nouveau Réseau des Nations Unies sur les migrations ont été mis en place pour aider les États à mettre en œuvre leurs priorités en matière de migration conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

31. M^{me} Gawanas a cité les catastrophes naturelles comme l'une des causes profondes du phénomène des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays et a indiqué qu'elles faisaient perdre les gains de décennies de développement dans certains pays. Le cyclone Idai, qui a touché le Malawi, le Mozambique et le Zimbabwe, en est un exemple. Il restait nécessaire d'adopter des approches et des réponses intégrées et communes pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Elle a également souligné la nécessité de s'attaquer aux problèmes de l'exclusion et de la marginalisation et a insisté sur la nécessité de traiter les gens avec dignité et respect, car il s'agit là d'une cause profonde importante du problème. La mise en œuvre des sept priorités stratégiques de l'Union africaine devrait tenir compte des liens entre l'action humanitaire, la paix et la sécurité et le développement.

32. M^{me} Gawanas a indiqué que l'initiative « Faire taire les armes d'ici à 2020 » avait pour objet de lutter contre la pauvreté et la maladie, et que la paix devait être définie comme l'absence de la pauvreté, du désespoir et de la marginalisation, plutôt que l'absence de conflit et de l'insécurité. À cet égard, elle a noté que les réfugiés devaient être considérés comme des agents du changement dans les communautés où ils vivaient. Elle a souligné la nécessité de trouver des synergies entre les mécanismes mondiaux et régionaux et de prendre des mesures coordonnées pour mettre en œuvre ces mécanismes. Le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et ses mécanismes de coordination sous-régionale ainsi que l'Équipe spéciale interdépartementale pour les affaires africaines, devraient jouer un rôle à cet égard. Elle a souligné la nécessité pour les gouvernements d'investir suffisamment dans les lieux d'origine des réfugiés, afin que les rapatriés ne deviennent pas des personnes déplacées dans leur propre pays.

33. Les recommandations suivantes, visant à s'attaquer aux causes profondes, sont ressorties des discussions :

a) Les organismes des Nations Unies devraient collaborer en vue de tirer parti des synergies et d'allouer les ressources à des programmes axés sur le développement à base élargie et au niveau local. Cela permettra d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et contribuera à atténuer les facteurs à l'origine du phénomène des réfugiés et des personnes déplacées de force ;

b) Il est nécessaire d'établir un système à l'échelle du continent qui permette d'évaluer et de reconnaître les qualifications académiques et professionnelles des pays, pour aider les employeurs ou les établissements d'enseignement supérieur en Afrique à comprendre comment les qualifications des pays sont liées les unes aux autres. Cela favorisera la reconnaissance mutuelle des diplômes et améliorera l'accès des réfugiés et des migrants aux possibilités d'emploi ;

c) Au niveau des États membres, il est nécessaire de renforcer la gouvernance et les autorités locales pour établir des liens entre la population et l'État. Les gouvernements devraient être encouragés à investir dans la préparation des populations sans cesse croissantes à répondre aux exigences

d'un marché du travail en évolution. Cela devrait être appuyé par un système d'état civil adéquat, qui facilite l'identification des données biométriques afin d'assurer une grande précision de l'identification individuelle ;

d) L'Afrique doit jouer un rôle de chef de file pour relever le défi des réfugiés et des migrations, qui continue de se présenter comme une question complexe et source de division. Ce faisant, les femmes et les jeunes devraient être considérés comme des agents du changement plutôt que comme des bénéficiaires passifs.

VI. Deuxième table-ronde de haut niveau sur le thème : La transposition à plus grande échelle des solutions durables, y compris la prise en compte du lien entre les déplacements forcés et le développement

34. Le groupe était coprésidé par M^{me} Agbor et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, M. Michel Sidibé, et a eu les intervenants suivants comme panélistes : la Représentante de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) auprès de l'Union africaine et de la CEA, M^{me} Letty Chiwara ; la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), M^{me} Ann Theresa Ndong Jatta ; le Coordonnateur résident, Représentant résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies en Éthiopie, M. Aeneas Chapinga Chuma ; le Coordonnateur sous-régional pour l'Afrique du Nord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Phillippe Ankers ; et la Directrice exécutive adjointe du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), Dereje Wordofa.

35. M^{me} Jatta a souligné que le sort des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays et des rapatriés demeurait un problème dans toute l'Afrique. La Réunion de haut niveau des ministres chargés des réfugiés dans la région des Grands Lacs, tenue à Kampala du 5 au 7 mars 2019, a débouché sur des recommandations de solutions durables à ce problème. Certaines des recommandations portaient sur l'intégration des réfugiés dans les pays d'accueil ou leur rapatriement dans un pays tiers sur la base du consentement des réfugiés. Elle a mis l'accent sur le fait que, dans les cas où le contexte socioculturel des réfugiés n'était pas pris en compte dans les communautés d'accueil, la réinstallation à leur retour dans leur pays d'origine était perturbée. Elle a souligné la nécessité d'envisager de créer, dans les communautés d'accueil, des possibilités de fournir des services sociaux et des compétences de base grâce à une éducation de qualité, à l'accès à la terre pour l'agriculture et à la création d'institutions de classe mondiale pour renforcer les capacités, afin de permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées d'entreprendre des activités, notamment en recourant aux meilleures pratiques agricoles pour la sécurité alimentaire et l'agro-industrie. Elle a aussi souligné l'importance des savoirs autochtones en Afrique sur la façon dont les mouvements de populations dans le passé étaient gérés pour assurer la dignité des réfugiés, afin de construire une paix durable et de servir de base à la recherche de solutions durables.

36. Dans son intervention, M. Chuma a évoqué deux raisons connexes pour lesquelles les gens devenaient des réfugiés, à savoir les changements climatiques et les troubles politiques. En ce qui concerne les changements climatiques, il a fait valoir que, même si l'on ne pouvait pas faire grand-chose pour prévenir certaines des catastrophes naturelles, telles que les sécheresses et les inondations, on pouvait s'efforcer d'en réduire les effets négatifs. Parmi les mesures prises à cette fin, on pouvait citer la mise en place de systèmes

d'alerte précoce qui impliquaient la création des institutions requises, capables d'anticiper les catastrophes et de s'y préparer, en conséquence. Il a souligné la nécessité de combler le fossé entre l'aide humanitaire et le développement. S'agissant de la deuxième raison, il a dit que les troubles induits par les conflits ethniques pouvaient clairement être évités, notamment grâce à une bonne gouvernance politique. Il a ensuite fait valoir que les deux raisons étaient des symptômes de l'échec en matière de développement et d'inclusion et a appelé les Nations Unies à mettre en place des systèmes de développement conjoints efficaces.

37. Dans son intervention, M^{me} Chiwara a évoqué les facteurs et les aspects liés au genre des déplacements et a souligné le triple danger auxquels le déplacement exposait les femmes : le harcèlement, les abus et la discrimination déplorables. Elle a ajouté que, pour qu'une solution à ce problème soit durable, il fallait qu'y soit intégrée la dimension du genre et que la solution prenne en compte les besoins des femmes et des filles. Elle a aussi souligné qu'il importait d'établir le lien entre l'humanitaire et le développement et a appelé l'attention des participants sur les initiatives de programmes réussies et reproductibles, telles que le programme interinstitutions sur l'autonomisation économique des femmes rurales, qui avait réuni de nombreuses organisations pour trouver une solution aux difficultés liées au genre du déplacement des femmes rurales et régler les problèmes de moyens de subsistance qui en découlaient. Le programme était mis en œuvre par le Fonds international de développement agricole, la FAO, ONU-Femmes et le Programme alimentaire mondial (PAM).

38. Elle a en outre cité le réseau associé à la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles comme une initiative du système des Nations Unies dans le cadre de l'action de l'équipe humanitaire de pays en Éthiopie ayant pour but d'entreprendre des activités visant à promouvoir la protection des membres de la communauté contre l'exploitation et les abus sexuels par les travailleurs humanitaires. Un autre exemple était un programme conjoint coordonné par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), en coopération avec la FAO, l'OIM, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, afin de renforcer la résilience des femmes et des jeunes au Sahel par des initiatives visant à pratiquer une agriculture climatiquement responsable. Ces initiatives s'étaient attaquées aux causes profondes et aux conséquences des aspects humanitaires, sur lesquels devaient porter les interventions des États membres et des autres parties prenantes. Elle a en outre appelé à plus d'action, plutôt que d'adopter un nouvel ensemble d'engagements, au renforcement des systèmes de sécurité sociale progressistes et à l'augmentation des investissements économiques pour parer à la fragilité politique et sociale. Elle a conclu en appelant avec force au renforcement de partenariats régionaux et internationaux qui, entre autres activités, aideraient à mobiliser des ressources techniques et financières permettant de trouver des solutions tenant compte du genre aux problèmes de développement, humanitaires et sécuritaires du continent.

39. M. Wordafa a commencé son intervention en mettant en exergue les situations humanitaires négatives disproportionnées dans lesquelles se trouvaient les femmes et les filles. Des preuves existaient qui établissaient que le coût de la violence à l'égard des femmes l'emportait de loin sur celui de toutes les guerres dans le monde. Lorsque les services de base ont été détruits dans un conflit, l'accès des populations aux services de santé sexuelle et reproductive était sérieusement affecté. Il a souligné la nécessité de disposer de bonnes données sur les migrations, ventilées de manière appropriée par sexe, afin d'améliorer la prise de décisions et d'élaborer des programmes sur mesure qui répondent aux besoins des migrants et des

réfugiés. En outre, il était nécessaire de renforcer le cadre analytique pour mieux comprendre le lien entre migration et déplacement, d'une part, et extrémisme violent et terrorisme, d'autre part. Grâce à des partenariats renforcés, il serait possible de s'appuyer sur l'expertise sans équivalent et les avantages comparatifs de « l'Afrique que nous voulons », dans laquelle la dignité et le potentiel de chaque individu ne seraient pas entravés par le déplacement à l'intérieur ou hors des frontières nationales.

40. M. Ankers a salué la qualité des interventions des autres intervenants et a insisté sur le fait que, lorsqu'il s'agissait de répondre aux besoins immédiats et à long terme des personnes déplacées de force et de la communauté qui les accueillait, l'agriculture ne devrait pas être mise au second plan. Accorder une attention constante à la production alimentaire et renforcer le secteur agricole étaient essentiels au maintien de la stabilité pour les personnes qui vivaient dans des environnements fragiles ou en fuyaient. La promotion de l'autonomie des personnes déplacées de force était cruciale pour leur permettre de devenir des agents de leur propre développement et de celui des communautés qui les accueillait. La possession de compétences et la possibilité d'accéder à des activités productives et à un travail décent feraient renaître l'espoir chez les personnes déplacées et pourraient leur offrir une perspective à plus long terme de sortie de l'impasse dans laquelle elles se trouvaient confinées.

41. Le renforcement du capital humain et des compétences agricoles pourrait contribuer à redonner espoir et à accroître le niveau général d'autonomie des populations déplacées, a déclaré M. Ankers avant de conclure en invitant les participants à se référer à l'édition 2018 de la publication de la FAO intitulée *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : Migration, agriculture et développement rural*, dans laquelle des preuves solides des liens entre migration, agriculture et développement rural étaient fournies et qui étayait les arguments réalistes et impartiaux sur les migrations rurales par des informations sur les manières de transformer les difficultés qu'elles comportaient en possibilités et d'en tirer un maximum d'avantages, ce qui pouvait aider à éliminer la pauvreté et la faim.

42. Dans son résumé des interventions, M. Sidibé a souligné l'importance de la prévention et de l'anticipation des crises. Il a encouragé l'ONU et l'Union africaine à contribuer avec les États Membres aux efforts visant à s'attaquer aux causes profondes réelles des migrations, à savoir l'absence de justice sociale, l'inégalité sociale et l'inadéquation de la réponse au chômage des jeunes en Afrique. Il a souligné qu'un développement harmonieux de l'Afrique selon l'approche « ne pas faire de laissés-pour-compte » contribuerait à prévenir les crises humanitaires et politiques. La protection des femmes et des personnes vulnérables était également essentielle pour parer à la violence fondée sur le sexe.

43. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont indiqué que, le 7 mars 2019, une réunion à Kampala, consacrée à des questions proches du thème de la réunion, avait proposé des solutions à l'échelle mondiale aux problèmes des réfugiés. À cet égard, l'échange d'informations entre les organismes des Nations Unies devrait permettre aux réunions ultérieures de se concentrer sur des solutions supplémentaires ou de s'appuyer sur celles déjà proposées. Il était essentiel de se rappeler que de nombreux réfugiés ne retournaient pas dans leur pays d'origine. En conséquence, l'intégration locale appuyée par la mise en œuvre de protocoles régionaux et continentaux sur la libre circulation des personnes constituait une solution durable importante. Les participants ont souligné que la prévention d'une crise de réfugiés commençait par la mise en œuvre effective de programmes de développement, y compris la diversification de l'économie dans le but d'impulser une croissance économique inclusive qui permettrait de créer des emplois, en particulier pour les jeunes.

44. Les participants ont également souligné que l'anticipation d'une crise de réfugiés, y compris les déplacements internes forcés, et la mise en place de mesures pour l'éviter étaient beaucoup moins coûteuses que le traitement de la crise lorsqu'elle se produisait. Pour faire face aux catastrophes imprévues, il fallait adopter une approche holistique, de la réflexion et de l'action. En particulier, la coopération régionale et transfrontalière était primordiale, car aucun pays ne pouvait à lui seul faire face à toutes les formes de catastrophes naturelles ou autres. En outre, les organisations non gouvernementales pourraient jouer un rôle essentiel pour accélérer la distribution de l'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle.

45. Les participants ont également noté qu'il était tout aussi important de s'écarter de l'approche dualiste du développement économique, se caractérisant par un secteur formel productif et un secteur informel improductif, et de ne pas favoriser un développement au profit des seules zones urbaines, qui ne faisait qu'encourager la migration des zones rurales vers les zones urbaines, avec toutes les conséquences sociales et même politiques négatives qui en résultaient.

46. Les recommandations suivantes ont été faites lors des interventions et des délibérations et se rapportaient au renforcement des solutions durables, notamment pour ce qui était du lien entre les déplacements forcés et le développement :

a) Il convient de donner la priorité aux mesures préventives, plutôt que d'attendre qu'une crise soit là pour s'en occuper. À cet égard, l'élaboration de stratégies relatives aux réfugiés et aux migrations devrait s'appuyer sur une analyse approfondie des causes profondes de la prévalence sous-jacente d'une situation qui crée des réfugiés, des personnes déplacées dans leur propre pays et des migrants ;

b) Compte tenu de la vulnérabilité particulière des femmes et des filles dans les situations de réfugiés et de déplacement, une approche tenant compte du genre devrait être adoptée pour les actions humanitaires, afin de veiller à ce que leurs préoccupations et leurs besoins reçoivent l'attention qu'ils méritent et soient dûment pris en compte ;

c) Une approche inclusive de la croissance économique devrait être adoptée, ce qui suppose la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à relever le défi de l'inégalité des revenus et à contribuer à l'application de la justice sociale en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables, tels que les femmes et les jeunes ;

d) La collaboration entre l'ONU, l'Union africaine et les autres acteurs humanitaires doit s'appuyer sur des pratiques prometteuses et viser à privilégier des approches locales pour des interventions humanitaires efficaces. Cela suppose, entre autres actions, le renforcement de la capacité des organisations locales et nationales, y compris les groupes de femmes et de jeunes, à participer au leadership et à la prise de décision dans les structures et les interventions humanitaires ;

e) La mobilisation des ressources intérieures doit être améliorée, notamment par le renforcement de la législation et de l'administration fiscales, afin de générer des ressources orientées vers des initiatives de développement inclusives et la prévention des crises de réfugiés ;

f) L'investissement dans le capital humain doit être renforcé en mettant l'accent sur les jeunes pour encourager les pratiques innovantes, créer des emplois décents et promouvoir l'utilisation de technologies appropriées dans l'agriculture ;

g) Le développement rural doit être encouragé et soutenu, afin de revitaliser les zones rurales et de créer des possibilités d'emploi locales pour

les jeunes. Pour ce faire, il faut combiner des systèmes de gouvernance à plusieurs niveaux, le développement des infrastructures et l'innovation. Le développement d'une économie verte dans les zones rurales doit également être encouragé.

VII. Troisième table-ronde de haut niveau sur le thème : Coordonner les travaux dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés

47. Le groupe était coprésidé par la Secrétaire générale adjointe et Représentante spéciale auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, M^{me} Hanna Serwaa Tetteh, et le Sous-Secrétaire général aux programmes du COMESA, M. Kipyego Cheluget, et a eu les intervenants suivants comme panélistes : M. Taieb Baccouche, Secrétaire général de l'UMA ; la Représentante régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, M^{me} Liz Ahua ; la Chef de mission de l'OIM et Représentante auprès de l'Union africaine, de la CEA, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de l'Éthiopie, M^{me} Maureen Achieng ; la Directrice exécutive adjointe du FNUAP, M^{me} Dereje Wordofa ; et le Directeur du Rapport de suivi mondial, UNESCO, M. Manos Antoninis.

48. Dans ses observations liminaires, M^{me} Tetteh a salué la conclusion par les chefs d'État et de gouvernement à Marrakech (Maroc) en décembre 2018 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui s'inspirait de la Déclaration de New York du 19 septembre 2016 pour les réfugiés et les migrants. Elle a fait observer que, bien que les deux pactes soient « non contraignants », ils constituaient des jalons vers un monde meilleur, grâce notamment à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Elle a souligné que les migrants et les réfugiés jouissaient des mêmes libertés fondamentales et que leurs droits fondamentaux étaient universels ; et ils étaient confrontés aux mêmes difficultés et connaissaient des vulnérabilités similaires, telles que la pauvreté, l'instabilité, la marginalisation et l'exclusion. Elle a souligné la nécessité d'une action collective, car les pays d'origine des migrants étaient aussi des pays de transit et de destination. Citant des statistiques sur les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les apatrides en Afrique, elle a appelé à la mise en œuvre collective des deux pactes, afin que les ambitions formulées dans le Programme 2030 ne soient pas déçues.

49. Elle a exprimé l'espoir que les intervenants aborderaient les questions suivantes : comment formuler des mesures de mise en œuvre axées sur les personnes, sensibles, humaines, soucieuses de l'égalité des sexes et tenant compte des besoins des enfants pour l'application des deux pactes ; comment, face aux sentiments nationalistes et xénophobes croissants, aux discours de haine et aux stéréotypes racistes, faire en sorte que les barrières administratives et les mesures de contrôle aux frontières ne contrecarrent pas les appels à une coexistence pacifique ; comment amener davantage d'États et d'autres acteurs à adhérer aux pactes relatifs aux migrations et aux réfugiés ; l'identification des stratégies existantes pour faciliter la mobilisation des ressources ; comment assurer la complémentarité et la mise en œuvre en synergie des deux pactes, les situations de réfugiés et de migrants tendant à ne pas s'exclure mutuellement ; et comment protéger la dignité et la sécurité des rapatriés pour leur permettre de contribuer au développement de l'Afrique.

50. M. Taieb Baccouche a souligné l'importance de prendre en compte la dimension humaine de la migration, en particulier la libre circulation des personnes. Les ministres de l'intérieur de l'UMA avaient recommandé qu'une stratégie de l'UMA sur l'immigration clandestine et la traite des êtres humains soit élaborée dans le but de renforcer et de compléter les efforts régionaux et internationaux dans ce domaine. Il a informé la réunion des efforts récents de l'UMA pour coopérer avec ses partenaires européens dans la lutte contre l'immigration clandestine. En particulier, ils ont convenu de créer une commission d'experts chargée de rédiger une loi sur l'immigration clandestine, afin d'exhorter les pays membres à réviser leur législation et à renforcer les mécanismes bilatéraux. Ils sont également convenus de mettre en place un système de coopération couvrant les différents aspects de ce phénomène et un système visant à faciliter le retour des migrants clandestins dans leur pays d'origine.

51. M. Baccouche a souligné que la coopération entre l'UMA et ses partenaires internationaux dans la lutte contre l'immigration clandestine exigeait une approche globale et intégrée pour la mise en place et le développement de politiques communes en matière de droits de l'homme, avec un partage des responsabilités. La gestion des migrations, y compris la prévention de l'immigration clandestine, exigeait une approche globale et intégrée qui permette de concevoir des politiques communes fondées sur les principes du respect des droits de l'homme, de la solidarité, de la confiance réciproque et du partage des responsabilités. Le dialogue sur la migration et la mobilité doit être approfondi, et il faudrait aussi une meilleure coordination entre les parties impliquées dans la lutte contre l'immigration clandestine. Cela contribuerait à tirer un maximum d'avantages de la migration légale, à assurer la protection des personnes dans le besoin et à soutenir la lutte contre la migration clandestine. Enfin, il a souligné que le retour des femmes dans leur pays d'origine, dans le contexte du Jihad, nécessitait un traitement humain spécifique.

52. Dans ses observations liminaires, M^{me} Ahua a exprimé sa sincère gratitude aux organisateurs de la réunion pour avoir consacré celle-ci au thème de l'année 2019 de l'Union africaine. Elle a aussi exprimé sa profonde gratitude pour sa participation en tant qu'intervenante au débat en cours. Elle a affirmé que la réponse aux situations de réfugiés ne pouvait être traitée isolément, car c'était une responsabilité mondiale qui exigeait des efforts collectifs et un partage des charges. À cet égard, une plus grande solidarité avec les communautés d'accueil, en particulier celles des pays en développement, qui supportaient une part disproportionnée du fardeau, était essentielle. Les déplacements forcés étaient de plus en plus considérés comme un problème de développement, car, le plus souvent, les communautés des pays en développement étaient les plus touchées. Le Pacte mondial sur les réfugiés sert de cadre pour un partage plus prévisible et plus équitable des responsabilités, en reconnaissant qu'une solution durable à la situation de réfugiés ne saurait être trouvée sans coopération internationale.

53. M^{me} Ahua a noté que, le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale avait adopté à l'unanimité la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, dans laquelle elle invitait le HCR à élaborer et à appliquer un cadre global d'intervention auprès des réfugiés dans des situations spécifiques caractérisées par des mouvements importants et des situations prolongées. Le cadre était déjà appliqué dans 14 pays, ce qui donnait des résultats significatifs, en s'appuyant sur les bonnes pratiques des différents pays d'accueil. Le HCR a aussi participé avec des gouvernements, y compris ceux des pays du bassin du lac Tchad, à des dialogues de haut niveau sur la protection, qui offraient des possibilités de mettre en œuvre le Pacte mondial sur les réfugiés.

54. M^{me} Ahua a informé les participants que le Forum mondial sur les réfugiés, devant se tenir à Genève les 17 et 18 décembre 2019, se tiendrait au plus haut niveau politique pour faire le point sur les progrès accomplis et présenter les bonnes pratiques qui pourraient, à leur tour, contribuer à l'élaboration des engagements futurs. Ce serait également l'occasion d'étudier les moyens d'améliorer le partage des responsabilités. S'agissant de la coordination des deux pactes, elle a affirmé que les comités directeurs nationaux, les secrétariats et les groupes de travail d'appui seraient essentiels, de même que la collaboration au niveau régional.

55. M^{me} Achieng a félicité l'Union africaine pour le rôle de chef de file qu'elle continue de jouer dans le domaine des migrations. Elle a souligné que les questions liées à la migration ne devaient pas être examinées isolément, mais qu'elles devaient plutôt être considérées comme faisant partie d'une marche continue et acharnée vers l'intégration continentale dans le cadre de la ZLECA, du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, et du Marché unique du transport aérien africain. Elle a souligné que 152 pays avaient voté en faveur du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ce qui montrait que la plupart des pays étaient d'avis que la migration était une réalité mondiale qui serait mieux gérée par des efforts de collaboration au niveau international, tout en notant que l'objectif du Pacte était de renforcer la coopération entre États membres et de réunir tous les acteurs concernés, notamment les associations de migrants et les migrants eux-mêmes.

56. M^{me} Achieng a souligné que la migration était en fin de compte une question qui relevait de la compétence des gouvernements nationaux et que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières l'emportait sur l'autonomie nationale. Le Pacte était un document non contraignant qui mettait en exergue le droit souverain des pays à l'égard des personnes qui entraient sur leur territoire (et y restaient) et en ce qui concerne les conditions dans lesquelles elles pourraient le faire. S'agissant de la coordination, elle a noté qu'un réseau composé de 38 organismes des Nations Unies avait été mis en place. Cela permettrait à l'Assemblée générale de s'acquitter de ses obligations en matière d'établissement de rapports semestriels, comme cela avait été demandé dans le Pacte au cours des phases de négociation. Elle a en outre indiqué qu'un fonds avait été créé pour le financement initial des projets et a souligné qu'il importait de collaborer avec le secteur privé et la société civile à l'application du Pacte. Elle a aussi appelé au renforcement des mécanismes de coopération régionale, tels que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, qui pourraient être utilisés pour assurer un suivi de la mise en œuvre du Pacte.

57. M. Wordofa a souligné l'importance de mettre l'accent sur les femmes et les filles lorsque l'on traite de la question des migrants, des réfugiés et des déplacements forcés. Sur la question de la coordination, il a souligné la nécessité pour les thèmes de l'Union africaine d'être en harmonie et de s'appuyer les uns sur les autres pour produire un effet au fil du temps. Il a en outre noté la nécessité d'une coordination pour mieux comprendre la vulnérabilité qui affectait les populations, les risques encourus par elles et les menaces qui pesaient sur elles. En particulier, il était nécessaire de rechercher les raisons qui forçaient les gens à choisir de devenir des réfugiés ou des migrants comme stratégies de survie et d'adaptation. Une analyse était nécessaire pour comprendre pourquoi certaines personnes vulnérables restaient alors que d'autres s'enfuyaient, afin d'identifier les mesures et interventions politiques appropriées. Il a en outre souligné la nécessité de veiller à ce que les personnes sur le terrain, y compris les femmes et les jeunes réfugiés, les migrants et les personnes déplacées dans leur propre pays, soient amenées autour de la table avec les institutions pour discuter d'une coordination efficace. Enfin, il a recommandé que le Mécanisme de

coordination régionale pour l'Afrique aille au-delà de la coordination et traduites les cadres en actions concrètes aux niveaux régional et sous-régional, actions qui seraient appuyées par un cadre solide de suivi et d'évaluation, pour traduire les engagements en réalisations.

58. M. Antoninis a souligné que les migrations et les déplacements continuaient de susciter des réactions négatives dans de nombreux pays. L'éducation, utilisée pour promouvoir la compréhension et la tolérance, demeurerait un élément clef d'une solution durable. Les migrations et les déplacements pouvaient avoir des répercussions profondes sur les systèmes éducatifs, qui devraient être inclusifs pour « ne pas faire de laissés-pour-compte ». Dans le même temps, il convenait de noter que l'éducation avait aussi eu un effet sur le sentiment d'appartenance des migrants et des réfugiés à leur communauté d'accueil. Ces considérations avaient conduit à inclure l'éducation dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, au titre des objectifs suivants : 2 (fuite des cerveaux), 15 (droit à l'éducation), 16 et 17 (discrimination), 18 (reconnaissance des qualifications) et 20 (éducation financière). De même, dans le Pacte mondial sur les réfugiés, la responsabilité partagée en matière d'éducation des réfugiés et la nécessité d'inclure ces derniers dans les systèmes éducatifs nationaux ont été soulignées de nouveau.

59. Au cours du débat qui a suivi, M^{me} Tetteh s'est dite préoccupée par la question de la coordination, notant : « Nous coordonnons la coordination. » Elle a mis en question le bien-fondé de la mise en place de nouveaux mécanismes au lieu de s'appuyer sur ceux qui existaient déjà et de promouvoir la cohérence. En réponse, M^{me} Achieng a fait observer que le Réseau des Nations Unies sur les migrations n'était pas nouveau et que le Groupe mondial sur la migration encourageait des interventions partant de la base plutôt que du sommet. Elle a noté que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique offrait une plateforme pour le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Afrique. M. Wordofa a noté que, s'il était important que les mécanismes de coordination se renforcent et se soutiennent mutuellement, il était tout aussi important d'identifier les chevauchements qui pourraient les rendre improductifs.

60. Les participants ont souligné la nécessité de mieux comprendre les raisons de la migration et de s'attaquer aux causes profondes, telles que la pauvreté et les inégalités. Ils ont noté que les conclusions de la réunion devraient souligner l'importance cruciale d'une action visant à faire en sorte que les jeunes et les femmes aient la possibilité de rester chez eux. Par conséquent, des solutions à long terme devraient être élaborées dans le pays. En réponse, M. Antoninis a souligné qu'il ne faisait aucun doute que la solution la plus durable serait de prévenir le problème en premier lieu, mais que la possibilité de chercher asile et refuge ailleurs était également importante. Il a estimé que, en général, la réponse pour entretenir le désir de rentrer chez soi était d'offrir des solutions temporaires pour répondre aux besoins des personnes déplacées. Or, les solutions temporaires n'étaient pas la réponse appropriée. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, une solution temporaire signifiait que la qualité de l'éducation dispensée était médiocre, ce qui rendrait plus difficile l'intégration dans la société. Il a donc souligné la nécessité d'offrir aux réfugiés et aux personnes déplacées des perspectives viables en tant que plan de substitution.

61. Les participants ont formulé les recommandations suivantes pour contribuer à la mise en œuvre coordonnée des deux pactes :

a) Il faudrait s'efforcer davantage de faire en sorte que le contenu des pactes mondiaux relatifs aux réfugiés et aux migrants soit pris en compte dans les programmes et initiatives des États membres ;

b) La mise en œuvre coordonnée des deux pactes exige des approches concertées aux niveaux national et régional. À cet égard, les comités directeurs mixtes appuyés par des secrétariats et des groupes de travail dotés de ressources suffisantes devraient être considérés comme essentiels ;

c) Le Mécanisme de coordination régionale pour l’Afrique et ses mécanismes de coordination sous-régionale devraient être mis à profit pour promouvoir la mise en œuvre coordonnée et en synergie des deux pactes ;

d) Une analyse approfondie devrait être menée pour identifier la vulnérabilité qui affecte les populations, les risques encourus par elles et les menaces qui pèsent sur elles, afin de mieux comprendre ce qui pousse les gens à devenir des réfugiés ou des migrants et d’aider à élaborer les mesures et interventions politiques dans les pays d’origine et d’accueil.

VIII. Quatrième table-ronde de haut niveau sur le thème : L’appui du Mécanisme de coordination régionale pour l’Afrique au programme de l’Union africaine concernant les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées dans leur propre pays

62. Le groupe était présidé par M^{me} Gawanas et a eu les intervenants suivants comme panélistes : le Commissaire du Département de l’économie rurale et de l’agriculture de la Commission de l’Union africaine, M^{me} Josefa Leonel Correia Sacko ; le Président de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, M. Jean-Claude Kassi Brou ; la Directrice et Représentante régionale du Programme des Nations Unies pour l’environnement, M^{me} Juliette Biao Koudenoukpo ; et M^{me} Tetteh.

63. M^{me} Sacko a souligné que le thème de l’année de l’Union africaine marquait le cinquantième anniversaire de l’adoption de la Convention sur les réfugiés en Afrique et le dixième anniversaire de la Convention de l’Union africaine sur la protection et l’assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala), qui démontraient la détermination de l’organisation à faire face au problème croissant des réfugiés et des déplacements internes auquel le continent était confronté. Elle a noté que les statistiques indiquaient que le continent comptait plus de 6,3 millions de réfugiés et de demandeurs d’asile, 14,5 millions de personnes déplacées dans leur propre pays et plus de 700 000 apatrides. Elle a indiqué que les causes profondes de cette situation étaient les conflits, la mauvaise gouvernance, les violations des droits de l’homme, l’insécurité alimentaire et les catastrophes naturelles qui étaient exacerbées par les changements climatiques.

64. Au sujet des instruments juridiques relatifs aux réfugiés et aux personnes déplacées dans leur propre pays, M^{me} Sacko a fait observer que neuf États membres n’étaient pas parties à la Convention de 1969 sur les réfugiés et que 30 États membres n’avaient pas signé la Convention de Kampala. Toutefois, le thème de l’Union africaine de 2019 avait donné l’occasion au Mécanisme de coordination régionale pour l’Afrique, en particulier dans le cadre du groupe thématique 6 sur l’aide humanitaire et la réduction des risques de catastrophe, d’aider l’organisation à promouvoir la ratification de ces traités et leur intégration dans la législation nationale afin d’assurer aux réfugiés une assistance dans la dignité. Elle a appelé au renforcement des systèmes d’alerte précoce existants au niveau continental et à la mise en place d’une capacité de réaction adéquate pour soutenir les efforts en cours visant à renforcer la résilience des États membres. En outre, elle a souligné la nécessité de renforcer les capacités des États membres et

d'appuyer les interventions en matière de capacité de gestion des risques, afin que l'Union africaine réalise son rêve de l'« Afrique que nous voulons. »

65. M. Brou s'est déclaré satisfait du thème de l'Union africaine, car la question des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays était un problème croissant, plus de 3 millions d'entre eux étant exposés aux activités extrémistes et terroristes. Il a fait observer que les causes profondes du problème, telles que les catastrophes naturelles, les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les conflits armés, transcendaient les frontières nationales et qu'il fallait donc une réponse régionale efficace et une coopération entre partenaires. Des interventions dans la région de la CEDEAO avaient été menées dans le cadre du Plan d'action de la politique humanitaire de la CEDEAO (2018-2023), du Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe et du Plan relatif aux apatrides fondé sur la Déclaration d'Abidjan de 2016.

66. M. Brou a expliqué que les réponses clés devraient être fondées sur des plans d'action humanitaire tangibles, d'atténuation des risques de catastrophe et sur une politique claire sur les apatrides, afin d'adopter des réponses efficaces à court, moyen et long termes. Dans le court terme, l'accès aux fonds humanitaires est nécessaire pour apporter un soutien adéquat aux personnes en détresse. Des mécanismes d'intervention clairs devraient également être mis en place à l'appui des données fournies par les mécanismes d'alerte précoce. En outre, des actions à moyen terme devraient viser à réduire les conflits, en mettant l'accent sur la démocratie et les processus de bonne gouvernance, par un soutien adéquat lors des processus électoraux. De plus, des actions à long terme devraient être menées en étroite collaboration avec les partenaires sur la base des principes de subsidiarité, d'efficacité et d'efficience. Enfin, il était nécessaire de mettre en place un mécanisme régional d'information sur les personnes déplacées afin de mieux identifier les mesures à prendre.

67. Dans son intervention, M^{me} Koudenoukpo a souligné le lien entre la dégradation de l'environnement et la mobilité humaine, rappelant que, au cours des 50 dernières années, 60 % des conflits en Afrique concernaient l'accès aux ressources naturelles et à leur exploitation. La dégradation de l'environnement par le déboisement, la désertification et la pénurie d'eau redessinaient la carte de l'Afrique et avait affecté la manière dont les gens pouvaient vivre et où ils pouvaient vivre. Ces phénomènes avaient entraîné des déplacements et des migrations et avaient affecté la vie et les moyens de subsistance des communautés, en particulier des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables. Le cyclone Idai avait amplement démontré que la vulnérabilité et le faible niveau de résilience des populations étaient des facteurs clés du déplacement. Malheureusement, l'exposition aux dangers devrait augmenter dans un proche avenir. Elle a souligné la nécessité d'atténuer les déplacements liés à l'environnement, d'intensifier les efforts visant à réduire la vulnérabilité et à remédier au faible niveau de développement humain et a souligné que l'ampleur des déplacements liés à l'environnement était déterminée en grande partie par l'emplacement des habitations, qui présentait des dimensions politiques et économiques, la pauvreté ayant limité le niveau des ressources disponibles pour investir dans la résilience et pour se relever des catastrophes. En ce qui concerne l'appui au thème de l'année de l'Union africaine, elle a appelé à davantage de coordination et à la cartographie des lacunes existantes plutôt que de créer de nouvelles institutions ou organes.

68. M^{me} Koudenoukpo a expliqué que les changements climatiques, combinés à des phénomènes météorologiques extrêmes, avaient accru la vulnérabilité et les déplacements en Afrique. Elle a indiqué qu'il serait possible de remédier à la migration liée à l'environnement en élaborant des

solutions associant les universitaires et les décideurs politiques. L'Observatoire Hugo sur l'environnement, les migrations et les politiques, créé au sein de l'Université de Liège, est un exemple d'une telle collaboration. En outre, plusieurs initiatives des Nations Unies visaient à relever les défis, notamment le cadre pour la réduction des risques de catastrophe après 2015, l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Elle a souligné la nécessité de s'attaquer à la dégradation de l'environnement, à la vulnérabilité et à la mauvaise gestion, facteurs clefs qui forçaient aux déplacements, tout en exacerbant les conflits sur le continent. Elle a également souligné la nécessité de renforcer la capacité des communautés à accroître leur résilience et la coopération entre toutes les parties prenantes. Elle a fait observer que, si les pays africains n'étaient pas plus exposés que d'autres aux phénomènes météorologiques extrêmes, ils étaient moins bien préparés à y faire face, en raison de l'insuffisance des ressources techniques, infrastructurelles et financières.

69. M^{me} Tetteh a remercié la Conférence de l'Union africaine pour le thème de l'année et s'est félicitée de l'élaboration de la feuille de route de l'Union africaine concernant les activités liées à ce thème. Tout en félicitant l'Afrique pour sa solidarité en gardant les frontières, les portes et les cœurs du continent ouverts aux millions de personnes dans le besoin, elle a regretté l'attention insuffisante accordée à la lutte contre les facteurs qui en étaient la cause, en particulier les déficits chroniques de gouvernance, les violations des droits humains, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et leurs conséquences, notamment pour les femmes, les filles et les enfants innocents.

70. M^{me} Tetteh a souligné que le principe fondamental pour relever les défis auxquels étaient confrontés les réfugiés, les rapatriés, les personnes déplacées dans leur propre pays et les migrants était de reconnaître que le phénomène n'était pas par nature une question politique et sécuritaire, mais qu'il était de nature transnationale et que des solutions durables étaient nécessaires pour une collaboration régionale et multilatérale fondée sur la solidarité, le partage du fardeau et des responsabilités. À cet égard, elle s'est félicitée de l'existence des structures et des systèmes relativement plus avancés de certaines communautés économiques régionales et a demandé non seulement de tirer parti des ressources des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine et de l'ONU, en étant guidé par les principes de complémentarité, de subsidiarité, d'efficacité et d'efficience, mais aussi de reconnaître que les communautés économiques régionales avaient des capacités de niveaux variables.

71. Elle a recommandé que la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales se penchent de manière approfondie sur la question de la répartition des rôles et des responsabilités. Reconnaisant les forces et les capacités relatives des communautés économiques régionales et de la Commission de l'Union africaine, et en tenant dûment compte du principe de subsidiarité, elle a recommandé que les discussions en cours sur la répartition des rôles et des responsabilités dans le cadre du processus de réforme institutionnelle de l'Union africaine précisent à quel stade les organes continentaux devraient prendre l'initiative, si les capacités régionales étaient jugées insuffisantes pour relever un défi spécifique. En outre, elle a appelé à éviter, dans la mesure du possible, de reproduire les mêmes institutions et mécanismes.

72. S'agissant de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, conclu en avril 2017, M^{me} Tetteh a appelé à mettre

d'avantage l'accent sur le renforcement de la prévention des conflits, la médiation lorsqu'ils éclatent et le maintien de la paix, pour éviter des situations créant des réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays. En outre, elle a appelé à s'attaquer aux causes profondes des conflits pour maintenir la paix, prévenir la résurgence de la violence et atténuer la pression sur les pays hôtes, en adoptant des approches globales qui intègrent les populations et créent des communautés résilientes. Elle a souligné que, compte tenu du lien entre la paix, la sécurité, les droits de l'homme et le développement, il fallait adopter des approches progressives et qui favorisaient l'intégration, pour trouver une solution au problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans leur propre pays, et que ces approches devaient inclure les femmes et les jeunes en tant que participants actifs aux processus de paix aux niveaux national, régional ou international.

73. Au cours du débat, les participants ont posé plusieurs questions relatives aux activités coordonnées qui avaient été menées en réponse au cyclone Idai. Il a été souligné que, au niveau des Nations Unies, un comité directeur interinstitutions réunissait les organismes chargés d'apporter un appui aux États membres touchés. Toutefois, l'alignement de cet appui sur l'action humanitaire de l'Union africaine restait un défi.

74. Les participants ont fait état de certaines activités qui avaient été menées et qui étaient prévues pour commémorer le thème de l'année de l'Union africaine dans le cadre de la feuille de route et de la mise en œuvre des activités liées à ce thème. Il a été souligné que le thème de l'année n'était pas un événement unique, mais un processus qui se prolongerait au-delà de l'année 2019 retenue. La proclamation du thème de l'Union africaine au cours d'une année donnée visait à mettre l'accent et à concentrer les efforts sur un défi à relever. Les initiatives et les activités visant à relever ce défi se poursuivraient après l'année en question.

75. Les recommandations suivantes sont ressorties des interventions et des discussions :

a) Il est nécessaire de passer d'un mode de lutte contre l'incendie à un mode de prévention pour faire face aux principaux problèmes d'urgence et d'adopter des approches intégrées pour les interventions. Il faut donc investir davantage dans les mesures préventives, les États membres prenant l'initiative et le système des Nations Unies jouant un rôle d'appui ;

b) Le système des Nations Unies devrait appuyer le renforcement des systèmes d'alerte précoce à tous les niveaux, afin d'accroître la résilience des communautés. Cela devrait inclure la création d'une base de données sur les zones vulnérables, afin d'améliorer les mesures d'alerte précoce et d'intervention en cas d'urgence ;

c) Il faut s'attaquer résolument aux causes structurelles profondes du déplacement, notamment en faisant face aux changements climatiques, aux catastrophes, aux conflits et aux migrations, et en comblant les lacunes dans les éléments fondamentaux du lien entre paix, sécurité et développement. Le système des Nations Unies devrait appuyer cet effort en renforçant la capacité des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies et plans de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et à l'Accord de Paris sur les changements climatique, et procéder à un alignement entre les travaux des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine et des organismes des Nations Unies, pour promouvoir une meilleure coordination des interventions, l'efficacité et l'efficience, en tenant compte des principes de complémentarité et de subsidiarité ;

d) Pour appuyer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine sur ce thème, le groupe thématique 6 (questions humanitaires et gestion des risques de catastrophe) du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique devrait travailler avec tous les groupes compétents et les mécanismes de coordination sous-régionale pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

IX. Exposés et débats sur l'état d'avancement des travaux du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, l'alignement sur les cadres de paix, de sécurité et de développement, et examen du plan de travail du Mécanisme

A. Rapport intérimaire Nations Unies-Union africaine du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale

76. M. Agbor Ambang, Chef de l'Unité de coordination du NEPAD à la Commission de l'Union africaine, a présenté le rapport d'activité du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de ses mécanismes de coordination sous-régionale. Il a commencé par mettre en exergue les réalisations du secrétariat conjoint, notamment les manifestations organisées et les études commandées, et a passé en revue les résultats obtenus par les neuf groupes thématiques du Mécanisme¹ à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il s'agissait notamment d'appuyer la mise en œuvre de projets phares et d'initiatives majeures de l'Union africaine dans les domaines d'intervention des neuf groupes thématiques. Dans son exposé, M^{me} Ambang a également mis l'accent sur les initiatives clefs mises en œuvre à l'appui des priorités des communautés économiques régionales dans les cinq sous-régions de l'Afrique par l'intermédiaire des mécanismes de coordination sous-régionale.

77. Au cours de l'exposé, M. Ambang s'est penchée sur la manière dont les mécanismes pourraient être davantage renforcés pour améliorer la reddition des comptes et l'efficacité dans l'exécution. Les difficultés rencontrées par les mécanismes avaient trait à la représentation, à la poursuite des activités bilatérales avec les organes de l'Union africaine, au manque de clarté dans le mandat de certains groupes thématiques, au trop grand nombre d'activités prévues pour des groupes thématiques sans ressources humaines et financières suffisantes et à l'absence d'un cadre solide de suivi et d'évaluation. M^{me} Ambang a fait des recommandations visant à relever les défis liés à l'intensification et à l'amélioration des consultations dans le cadre de la planification conjointe, à une meilleure harmonisation avec les objectifs de l'Agenda 2063 et les priorités de développement de l'Union africaine, à la rationalisation des activités pour mieux cibler les objectifs, à un engagement et une implication accrus, à une participation accrue des divisions et départements organiques de la CEA et de la Commission de l'Union africaine, à la coordination entre les groupes thématiques, à la collaboration et au

¹ Groupe thématique 1 : Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale ; groupe thématique 2 : développement des infrastructures ; groupe thématique 3 : développement du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation ; groupe thématique 4 : travail, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité ; groupe thématique 5 : égalité des sexes, autonomisation des femmes et des jeunes ; groupe thématique 6 : questions humanitaires et gestion des risques de catastrophe ; groupe thématique 7 : environnement, urbanisation et population ; groupe thématique 8 : plaidoyer, information, communication et culture ; et le groupe thématique 9 : gouvernance, paix et sécurité.

partage de l'information, et à la conception et à l'application de stratégies novatrices de mobilisation des ressources

B. Alignement des activités du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique avec le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

78. Isatou Gaye, Chef de la Section NEPAD de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, a fait un exposé. Elle a tout d'abord rappelé la recommandation faite à la dix-neuvième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, selon laquelle le Mécanisme devrait aligner ses travaux sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et sur le Cadre Union africaine/Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Afin de déterminer la meilleure façon de réaliser cet alignement, le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique avait procédé à une analyse des deux cadres et du Cadre pour un partenariat renouvelé Organisation des Nations Unies-Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, qui guide actuellement l'action du Mécanisme.

79. Au cours de son exposé, M^{me} Gaye a souligné que le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et le Cadre Union africaine/Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 présentaient en détail les domaines d'intervention et les mesures à prendre dans les domaines étroitement liés que sont le programme de la paix et de la sécurité et celui des objectifs de développement. Ensemble, ils complétaient parfaitement le Cadre pour un partenariat renouvelé Organisation des Nations Unies-Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, qui offrait un cadre général pour l'action du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. S'agissant de l'alignement sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et d'un partenariat renforcé dans ce domaine, il pourrait être réalisé dans le cadre des groupes thématiques 6 et 9. Concernant l'alignement sur le Cadre Union africaine/Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les domaines d'intervention et les chevauchements d'activités donnaient à penser qu'il pourrait être réalisé au moyen des groupes thématiques 1, 4 5, 6, 8, et 9. L'alignement sur les priorités stratégiques de l'Union africaine impliquerait directement les groupes thématiques 1, 2, 3, 5, 7 et 9 et les mécanismes de coordination sous-régionale.

80. M^{me} Gaye a expliqué que des approches holistiques et intégrées assureraient que tous les groupes thématiques et les mécanismes de coordination sous-régionale pertinents participent utilement à la mise en œuvre des deux cadres et des priorités de l'Union africaine, ce qui favoriserait également la coordination et la collaboration entre les groupes thématiques. Au cours de son exposé, elle a également souligné la nécessité de renforcer les mécanismes et leurs secrétariats et d'améliorer les modalités de travail afin de favoriser la communication, la coordination et la collaboration.

C. Examen et adoption du Plan de travail révisé Union africaine-Organisation des Nations Unies du MCR-Afrique pour 2019-2020

81. M. Mohammed Aw-Dahir de la FAO a présenté le Plan de travail Union africaine-Organisation des Nations Unies du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2019-2020. Au cours de son exposé, il a souligné que, à la dix-septième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, le système des groupes thématiques avait été reconfiguré et qu'il avait été convenu que les efforts seraient axés sur le renforcement de la coordination et de la mise en œuvre conjointe en vue de l'exécution efficace et rationnelle du programme de développement de l'Union africaine. Le plan de travail consolidé présenté s'inspirait des sept priorités de l'Union africaine et du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine/Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le plan de travail comprenait les activités des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des mécanismes de coordination sous-régionale.

82. Il a expliqué que, pour assurer l'inclusion, les coordonnateurs des groupes thématiques respectifs avaient convoqué des réunions de coordination et de consultation dans la perspective du séminaire du Mécanisme de coopération régionale pour l'Afrique, qui avait eu lieu à Bishoftu (Éthiopie), du 26 février au 1er mars 2019. Au cours du séminaire, les rapports d'activité de chacun des groupes thématiques pour 2018 et le projet de plan de travail établi avec la contribution des membres du groupe thématique ont été présentés. Après le séminaire, des réunions de consultation de suivi ont été convoquées par les co-coordonnateurs des groupes thématiques pour mettre la dernière main au plan de travail et pour le consolider. Au cours de son exposé, M. Aw-Dahir a expliqué que, si les plans de travail des groupes thématiques avaient été mis au point, ceux des mécanismes de coordination sous-régionale devaient faire l'objet de nouvelles consultations avec les mandants respectifs avant la mise au point finale. En conséquence, l'approbation des plans de travail des groupes thématiques était demandée et la réunion pourrait prendre note des progrès accomplis dans l'élaboration des plans de travail des mécanismes de coordination sous-régionale.

83. Il a expliqué que, pour assurer l'efficacité de l'exécution, les groupes thématiques avaient décidé de se concentrer sur un nombre réduit d'activités, afin d'obtenir de meilleurs résultats et de produire un plus grand effet, tandis que, aux fins de la reddition des comptes, ils avaient décidé de désigner des organismes chefs de file pour chaque activité et d'organiser des réunions de coordination trimestrielles pour évaluer les progrès accomplis et assurer la présentation dans les délais des rapports. Au cours de son exposé, M. Aw-Dahir a souligné la nécessité de mobiliser suffisamment de ressources communes (humaines, financières et temporelles) pour une mise en œuvre, un suivi, une évaluation et des rapports efficaces et il a fait savoir que les organismes des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine avaient décidé de nommer des coordonnateurs techniques et des suppléants pour les groupes thématiques, afin d'assurer cohérence et continuité.

84. Les exposés ont suscité un débat intéressant. La nécessité d'établir un lien entre les plans de travail et les initiatives et activités nationales des groupes régionaux des Nations Unies pour le développement durable a été évoquée. Il a été expliqué que les secrétariats régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Afrique orientale et australe et en Afrique occidentale et centrale avaient participé à l'élaboration des

plans de travail des mécanismes de coordination sous-régionale, qui s'inspiraient des initiatives stratégiques du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et des priorités présentées par les communautés économiques régionales. Concernant la participation des équipes de pays des Nations Unies, il a été expliqué qu'elle se ferait par l'intermédiaire des secrétariats régionaux du Groupe des Nations Unies pour le développement durable.

85. Les participants ont noté que la présentation du rapport d'activité n'incluait pas tout le travail réalisé dans le cadre de Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Il a été souligné que, dans l'exposé, certaines activités avaient été mises en évidence et que toutes les activités signalées par les groupes thématiques figuraient dans le rapport d'activité distribué à la réunion. S'agissant de l'établissement des rapports, un modèle uniforme serait adopté pour tous les groupes thématiques, à l'exception du groupe thématique 9, pour lequel le modèle de rapport utilisé pour rendre compte de la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité serait adopté. Les participants ont aussi appelé à l'harmonisation des terminologies, afin d'éviter toute confusion dans les rapports et la communication.

86. S'agissant du renforcement des mécanismes, il a été précisé que les secrétariats du mécanisme régional et des mécanismes sous-régionaux devaient être renforcés en termes de ressources humaines et financières pour pouvoir s'acquitter efficacement de leur rôle de soutien fonctionnel. Des ressources financières étaient également nécessaires pour assurer la mise en œuvre effective des plans de travail conjoints.

87. En réponse à une question sur la raison d'être des mécanismes de coordination régionale, il a été souligné que cela était clairement énoncé dans la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil avait créé le mécanisme de coordination régionale dans toutes les régions de l'ONU. Dans la région Afrique, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique est passé du statut de mécanisme consultatif à celui de mécanisme de coordination et de collaboration des organismes du système des Nations Unies appuyant l'Union africaine et son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et à celui de mécanisme conjoint Organisation des Nations Unies-Union africaine appuyant le programme de développement de l'organe continental aux niveaux régional et sous-régional.

88. On a fait observer que l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la ZLECA, une fois qu'il serait ratifié par 22 pays, ne marquerait pas la fin, mais plutôt le début du dur labeur qui resterait à faire pour que les États membres puissent en tirer bénéfice. Par exemple, l'infrastructure devrait être construite, les chaînes de valeur régionales devraient gagner en importance et les pays devraient véritablement libéraliser leurs régimes commerciaux. Plus important encore, le secteur privé devrait prendre les devants dans l'application de l'Accord portant création de la ZLECA et en tirer profit. En outre, les pays devraient ratifier le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, car il était complémentaire de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECA. L'intervention a été dûment notée. Il a été indiqué que, concernant la participation du secteur privé, la Commission de l'Union africaine avait pris des mesures délibérées pour faire participer le secteur privé et continuerait d'intensifier ses efforts à cet égard.

89. La réunion a adopté les plans de travail conjoints consolidés des groupes thématiques, mais, concernant le groupe thématique 9, la réunion a noté que, compte tenu de l'évolution constante des problèmes de paix et de sécurité et des interventions qui en découleraient, le plan de travail de ce

groupe thématique serait fondé sur les programmes et activités convenus et régulièrement revus par les mécanismes d'examen et d'application du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. La réunion a en outre pris note des progrès dans la préparation de ces plans de travail des quatre mécanismes de coordination sous-régionale et a demandé à leurs secrétariats respectifs d'œuvrer en vue de leur mise au point finale.

90. La principale recommandation issue des délibérations a été que les futures réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique consacrent suffisamment de temps à l'examen des questions relatives au fonctionnement du Mécanisme et à ce qu'il ferait pour répondre aux priorités de l'Union africaine et les deux cadres Organisation des Nations Unies-Union africaine, afin d'obtenir des résultats tangibles et de produire l'effet souhaité.

X. Point sur le Forum régional africain pour le développement durable, en préparation du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019

91. M. Charles Akol, de la Division de la technologie, des changements climatiques et des ressources naturelles de la CEA, a fait pour les participants un exposé d'information sur la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable, devant se tenir dans le cadre de la préparation du Forum politique de haut niveau de 2019. Les forums régionaux faisaient partie des mécanismes de suivi et d'examen du Programme 2030. Le Forum régional africain était convoqué chaque année par la CEA, en collaboration avec la BAD, la Commission de l'Union africaine et le système des Nations Unies, pour suivre et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il a souligné que le système des Nations Unies s'intéressait et participait de plus en plus aux travaux du Forum.

92. En mettant l'accent sur la cinquième session du Forum régional africain, il a indiqué que celle-ci était organisée par la CEA et le Gouvernement marocain, en collaboration avec la BAD, la Commission de l'Union africaine et des organismes des Nations Unies. Le Forum se tiendrait à Marrakech (Maroc), du 16 au 18 avril 2019 sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Il devrait comprendre un examen approfondi des objectifs de développement durable 4, 8, 10, 13, 16 et 17 et des objectifs correspondants de l'Agenda 2063. Les résultats du Forum allait alimenter le Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, convoqué sous les auspices du Conseil économique et social et devant se tenir à New York du 9 au 18 juillet 2019, et le premier forum politique de haut niveau sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet mondial sur les objectifs de développement durable) devant se tenir à New York les 24 et 25 septembre 2019.

93. M. Akol a informé les participants que, pour la prochaine session du Forum régional africain pour le développement durable, le système des Nations Unies s'était engagé plus activement et plus largement, notamment dans la planification et l'établissement des documents d'information. Les organismes des Nations Unies avaient manifesté un très vif intérêt pour l'organisation conjointe de manifestations parallèles. Ils allaient participer activement aux diverses activités pendant les travaux du Forum régional. Il a conclu en invitant de nouveau tous les États membres, les organisations régionales et sous-régionales, les grands groupes et autres parties prenantes, les organes et institutions spécialisées du système des Nations Unies et les

autres partenaires de développement à participer à la cinquième session du Forum régional africain pour le développement durable.

94. Les participants ont remercié M. Akol de son utile exposé.

XI. Questions diverses

95. Aucune autre question n'a été soulevée.

XII. Examen et adoption du rapport de la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

96. Les principales recommandations de la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ont été présentées à la réunion pour examen. Conscients que le temps ne permettrait pas au secrétariat de présenter le rapport complet, les participants ont suggéré que ce dernier le consolide et le distribue pour examen le plus tôt possible après la réunion.

XIII. Clôture de la réunion

97. La Secrétaire générale adjointe et Directrice du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD et Président du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable en Afrique orientale et australe et en Afrique occidentale et centrale, M^{me} Ahunna Eziakonwa, a animé la séance de clôture.

98. Dans son mot de clôture, M^{me} Agbor a exprimé ses sincères remerciements et sa profonde gratitude pour l'occasion qui lui avait été donnée de participer à la vingtième réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Elle a déclaré que la réunion avait offert une tribune de haut niveau pour débattre des questions se rapportant au développement de l'Afrique, en particulier du thème de l'Union africaine de 2019, et des moyens d'agir efficacement conformément à l'initiative « unis dans l'action » dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale et de ses mécanismes de coordination sous-régionale. Elle a félicité les participants pour leur attention, leur engagement et leurs interventions utiles et a noté que la réunion avait donné l'élan nécessaire pour repenser l'opérationnalisation de la vision et des stratégies de développement ainsi que les effets qui en découlaient au niveau national.

99. M^{me} Agbor a noté que c'était aussi l'occasion, entre autres, d'examiner de près les problèmes auxquels étaient confrontés les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées dans leur propre pays, les causes profondes, les facteurs déclencheurs et les moteurs du déplacement, et la manière de renforcer le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et ses mécanismes de coordination sous-régionale dans le contexte des réformes en cours de l'Union africaine et de l'ONU. Elle a noté que la réunion s'était aussi penchée sur des solutions durables aux problèmes du lien entre les déplacements forcés et le développement et la manière dont les pactes sur les réfugiés et les migrations pouvaient être mis en œuvre en synergie. Elle a souligné la nécessité d'aider les réfugiés à accéder à une éducation et à des soins de santé de qualité et d'aller au-delà des recommandations écrites en prenant des mesures ciblées pour mettre en œuvre des politiques et des stratégies qui facilitent la circulation des personnes sur le continent, indépendamment de leur pays d'origine.

100. Elle a demandé aux participants d'accorder une attention particulière aux questions d'harmonisation et d'alignement soulevées par les éminents intervenants et participants. Il était important de mettre en œuvre les recommandations en tenant compte des principes de subsidiarité et de complémentarité entre les principales parties prenantes. Elle a fait observer que la réunion était un signal d'alarme pour prendre des mesures tangibles assorties d'un calendrier alors que les préparatifs de la prochaine réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique allaient être lancés. Elle a appelé à une participation accrue des entités de l'Union africaine et des Nations Unies dans le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, tout en notant que ce mécanisme ne pourrait réussir que par des efforts collectifs. Par conséquent, son succès ou son échec serait déterminé par l'engagement et l'attachement des participants. Elle a demandé que les diverses recommandations soient dûment accompagnées de la documentation requise, afin qu'elles puissent être transformées en plans d'action.

101. M^{me} Songwe a exprimé sa gratitude à M^{me} Agbor pour son engagement et sa participation active à la vingtième réunion du Mécanisme de coopération régionale pour l'Afrique. Elle a également remercié tous les délégués pour leurs contributions utiles aux délibérations et a fait observer que le grand nombre de personnes présentes à la séance de clôture témoignait de leur intérêt pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et de leur attachement au Mécanisme. Concernant les réformes en cours de l'ONU et de l'Union africaine, M^{me} Songwe a souligné le défi de la mise en œuvre dans un environnement dans lequel deux ou plusieurs entités étaient simultanément en cours de repositionnement institutionnel. Elle a dit que le manque de compréhension et les désaccords faisaient partie intégrante du processus du changement. Néanmoins, elle a souligné l'importance d'aller de l'avant et d'éviter l'inaction, que des désaccords puissent survenir ou non. À cet égard, elle a exhorté les participants à adhérer à l'esprit des réformes en cours.

102. M^{me} Songwe a réitéré le ferme engagement de l'ONU et de l'Union africaine de reconnaître et de traiter collectivement le lien entre la paix, la sécurité et le développement, tout en ne faisant aucun laissé-pour-compte et en faisant passer davantage de personnes au-dessus du seuil de pauvreté. Elle a remercié le secrétariat conjoint du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et tous ses collègues qui avaient contribué au succès de la réunion. Elle a donné de nouveau l'assurance aux participants que le projet de rapport serait distribué aussitôt que possible après la réunion pour examen et a noté que les recommandations permettraient de mettre en œuvre des mesures collectives en vue d'obtenir rapidement les effets souhaités. En conclusion, elle a repris une citation du Président rwandais M. Paul Kagame, selon laquelle il valait mieux aller plus vite ensemble que seul. Cela, a-t-elle déclaré, illustre bien l'esprit du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique.

103. M^{me} Ezeiakonwa a noté que la réunion avait été l'occasion de nouer des contacts. Elle a déclaré que les questions abordées dans le thème de la réunion ne devaient pas être considérées comme des menaces, mais plutôt comme des occasions de contribuer à la solution des problèmes humanitaires et de développement dans le contexte du développement durable. Elles ont également permis de renforcer les partenariats dans tous les domaines du développement. Les feuilles de route devraient assurer la cohérence et la collaboration entre les partenaires, en mettant en commun leurs mandats institutionnels individuels, leur expertise, leur expérience et leurs ressources, y compris leurs capacités financières, humaines et institutionnelles, pour faire avancer les actions collectives et renforcer la convergence. Elle a remercié l'Union africaine pour avoir fait connaître clairement des priorités permettant de guider le travail du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. Elle a ensuite appelé à des processus de planification plus inclusifs pour les

réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, en tirant parti des plateformes pertinentes entre les réunions.

Annexe

Liste des participants

UNION AFRICAINE COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

- | | |
|--|---|
| <p>1. Sarah Anyang Agbor
Commissaire, Ressources humaines, sciences et technologie,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> | <p>8. Doreen Apollos,
Conseillère en communications,
Bureau du Vice-Président,
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba</p> |
| <p>2. Josefa Leonel Correia Sacko
Commissaire, Département de l'économie rurale et de l'agriculture,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba,</p> | <p>9. Geoffry Wafula
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> |
| <p>3. Rosette Katungye
Conseiller du Président,
Bureau du Président,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> | <p>10. Charkiay Minnougou
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> |
| <p>4. Mahame Ouedraogo
Directeur,
Ressources humaines Sciences et technologie,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> | <p>11. Anita Kyaruzi
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> |
| <p>5. Afeikhena Theo Jerome
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> | <p>12. Karie Mouktar
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> |
| <p>6. Agbor Ambang
Chef de l'Unité de coordination du NEPAD,
Bureau du Secrétaire général,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> | <p>13. M^{me} Oulumata Sarr
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> |
| <p>7. Hussein Hassan Hussein
Chef de l'industrie,
Département du commerce et de l'industrie,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> | <p>14. Jane Talingana Chirwa
Unité de coordination du NEPAD,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> |
| | <p>15. Myranda Lutempo
Affaires économiques,
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba</p> |
| | <p>16. Sethunyiwe Oitsile
Direction de la planification stratégique, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba</p> |

17. Silas Njacheun Ngahane
Bureau du Vice-Président
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba
18. Tapiwa Moloise
Haut fonctionnaire chargée des politiques,
Gestion et coordination des partenariats,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba
19. Hellen Atieno Oketch Dwumfour
Bureau du Vice-Président,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba
20. Agurs Tholbit
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba
21. Christian Minoungou
Commission de l'Union africaine
Addis-Abeba
22. Almami Dampha
Haut fonctionnaire,
Foresterie et gestion des terres,
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba
23. Samda Schale Agbor
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba
24. Solomon Werdofa
Commission de l'Union africaine,
Addis-Abeba

Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

25. Ibrahim Assane Mayaki
Secrétaire exécutif,
Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,
Midrand, Johannesburg, Afrique du Sud

26. Pamla Gpaul
Conseiller du Secrétaire exécutif
Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,
Midrand, Johannesburg, Afrique du Sud

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

27. Osten Chulu
Commission de l'Union africaine -
Mécanisme africain d'évaluation par les pairs,
Expert ODD/Agenda 2063,
Midrand, Johannesburg, Afrique du Sud

Banque africaine de développement

28. Leila Farah Mokaddem
Banque africaine de développement,
Abidjan, Côte d'Ivoire
29. Lamin Gorgui Barrow
Bureau d'appui au Secrétariat conjoint,
Banque africaine de développement,
Abidjan, Côte d'Ivoire

COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Union du Maghreb arabe

30. Taieb Baccouche
Secrétaire général,
Union du Maghreb arabe,
Rabat, Maroc
31. Imed Ben Hadj Hamouda
Chef de division,
Direction économique et financière,
Union du Maghreb arabe,
Rabat, Maroc

Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

32. Cheluget Kipyego
Secrétaire général adjoint aux projets et programmes,
Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe,
Lusaka

33. Déogratias Kamweya
 Chef, Mobilisation des ressources et
 coopération internationale,
 Bureau du Secrétaire général,
 Marché commun de l'Afrique de l'Est et
 de l'Afrique australe,
 Lusaka

34. Mclay Mkangarata
 Marché commun de l'Afrique de l'Est et
 de l'Afrique australe,
 Lusaka

Communauté d'Afrique de l'Est

35. Suma Mwakyusa
 Directeur principal, Relations
 internationales,
 Communauté d'Afrique de l'Est,
 Dar es-Salaam

Communauté économique des États de l'Afrique centrale

36. Ake Maxime
 Expert en emploi
 Communauté économique des États de
 l'Afrique centrale, Libreville

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

37. Jean-Claude Kassi Brou
 Président,
 Communauté économique des États de
 l'Afrique de l'Ouest,
 Abuja, Nigéria

38. Kofi Konadu Apraku
 Commissaire, Politique
 macroéconomique et recherche
 économique,
 Communauté économique des États de
 l'Afrique de l'Ouest,
 Abuja, Nigéria

39. Guillaume Gnamien
 Commission de la CEDEAO,
 Cabinet du Président,
 Nigéria

40. Gideon G Bappy
 Politique macroéconomique et politique
 économique,
 Communauté économique des États de
 l'Afrique de l'Ouest,
 Abuja, Nigeria

Autorité intergouvernementale pour le développement

41. Elsadig Abdala
 Directeur de la coopération économique
 et du développement social,
 Autorité intergouvernementale pour le
 développement,
 Djibouti

Communauté de développement de l'Afrique australe

42. Maxwell Mkumba
 Planification des politiques et
 mobilisation des ressources,
 Coopération pour le développement de
 l'Afrique australe,
 Gaborone

Union économique et monétaire ouest- africaine

43. Abdou Diouf
 Union économique et monétaire ouest-
 africaine,
 Dakar

États membres

44. Mohamed Idriss Farah
 Ambassade de Djibouti,
 Addis-Abeba

45. M. Achraf Ibrahim
 Ambassade d'Égypte,
 Addis-Abeba

46. Bankole Adeoye
 Chef de mission,
 Ambassade du Nigéria en Éthiopie
 Addis-Abeba

47. Kastow Ojomo
 Ambassade du Nigéria
 Addis-Abeba

48. James Thabo Mogale
Ambassade de la République d’Afrique du Sud en Éthiopie,
Addis-Abeba
Cotonou
49. Winpeg Moyo
Ambassade du Zimbabwe,
Addis-Abeba
50. Vincent Durruty
Coopération sectorielle panafricaine,
Délégation européenne auprès de l’Union africaine,
Addis-Abeba
51. Mary Beth Léonard
Mission des États-Unis auprès de l’Union africaine,
États-Unis
52. El Bachir Rtal Bennani
Ministère de l’économie et des finances,
Direction générale des importations,
Maroc
53. Najib Kamal
Direction de la trésorerie et des finances extérieures,
Ministère de l’économie et des finances,
Maroc
54. Faouzia Zaaboul
Ministère de l’économie et des finances,
Direction de la trésorerie et des finances extérieures,
Maroc
55. Abderrazzak Laassel
Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, chargé des affaires du Maghreb, de l’Union du Maghreb arabe et de l’Union africaine,
Maroc
56. Abdoulaye Yaouba
Ministère des finances,
Cameroun
57. Comlanvi Romaric Armel Sofonnou
Ministère du Plan et du Développement du Bénin,
58. Rhalid Mo. Ceman
Ministère des affaires étrangères,
Soudan
59. Ismail Zolasri
Maroc
60. Pren-Tsilya Boa-Guehe
Mission des États-Unis auprès de l’Union africaine,
Département d’État des États-Unis,
Addis-Abeba
61. Hachim El Ayoubi,
Maroc
62. Mariam El Joubari
Chef de la Division de la modélisation,
Maroc
63. Hichany Chbani
Ministère de l’agriculture et de l’agroalimentaire,
Développement économique,
Ministère des finances,
Maroc
64. Sid Amal Bour
Ministère de l’Economie et des Finances, Mauritanie
65. Mohamed Hadi K.Rnini
Directeur du cabinet du ministre,
Ambassade de Libye,
Addis-Abeba
66. Noubia Gribi
Conseillère principale en politiques Femmes, genre et développement,
Commission de l’Union africaine,
États-Unis

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

67. Amina J. Mohammed
Vice-Secrétaire générale,
Organisation des Nations Unies,
Siège de l'Organisation des Nations Unies,
New York
68. Nadezda Novoseltseva
Cabinet de la Vice-Secrétaire générale,
Organisation des Nations Unies,
Siège de l'Organisation des Nations Unies,
New York
- Commission économique pour l'Afrique**
69. Vera Songwe
Secrétaire exécutive,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
70. Giovanni Biha
Secrétaire exécutive adjointe,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
71. Antonio Pedro
Directeur,
Bureau sous-régional en Afrique australe,
Commission économique pour l'Afrique,
Niamey
72. Said Adejumobi
Directeur,
Bureau sous-régional en Afrique australe
Commission économique pour l'Afrique,
Lusaka
73. Thokozile Ruzvidzo
Directeur,
Lutte contre la pauvreté, genre et développement social,
- Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
74. Stephen Karingi
Directeur,
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
75. Elhiraika, Adam
Directeur,
Division de la macroéconomie et de la gouvernance,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
76. Oliver Chinganya
Directeur,
Centre africain pour la statistique,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
77. Lilia Naas
Directrice,
Bureau sous-régional en Afrique du Nord,
Commission économique pour l'Afrique,
Rabat
78. Andrew Mold
Directeur par intérim,
Bureau sous-régional en Afrique de l'Est,
Commission économique pour l'Afrique,
Kigali
79. Almoustapha Amadou Cisse
Chef par intérim,
Division de l'information et de la gestion du savoir,
Commission économique pour l'Afrique,

80. Addis-Abeba
Bakary Dosso
Directeur par intérim,
Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest,
Commission économique pour l'Afrique,
Niamey
81. Aida Opoku-Mensah
Conseillère spéciale de la Secrétaire exécutive de la CEA pour les objectifs de développement durable,
Cabinet de la Secrétaire exécutive,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
82. Joseph Atta-Mensah
Conseiller principal,
Politiques macroéconomiques,
Division de la macroéconomie et de la gouvernance,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
83. Isatou Gaye
Chef du NEPAD,
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
84. Kasirim Nwuke
Chef,
Section des nouvelles technologies et de l'économie verte,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
85. Thierry Amoussougbo
Chef,
Apprentissage en ligne,
Institut africain de développement économique et de planification,
- Commission économique pour l'Afrique,
Dakar
86. Francis Ikome
Chef,
Intégration régionale,
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
87. Robert Lisinge
Chef, Infrastructure,
Division des finances et des investissements,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
88. Maman Kaita
Chef,
Diversification
Bureau sous-régional en Afrique centrale,
Commission économique pour l'Afrique,
Niamey
89. Irene Onyanha
Chef,
Gestion du savoir,
Division de l'information et de la gestion du savoir,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
90. Mercy Wambui
Chef de section,
Information publique,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
91. Linus Mofor
Économiste hors classe,

- Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
92. Daya Bragante
Chef,
Initiatives sous-régionales,
Bureau sous-régional en Afrique de l'Est,
Commission économique pour l'Afrique,
Kigali
93. Ochozias Gbaguidi
Chef,
Initiatives sous-régionales,
Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest,
Commission économique pour l'Afrique,
Niamey
94. Amal Elbeshbishi
Économiste,
Bureau sous-régional en Afrique du Nord,
Commission économique pour l'Afrique,
Rabat
95. Charles Akol
Spécialiste des questions d'environnement,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis Abab,
96. Mzwanele Mfunwa
Économiste,
Bureau sous-régional en Afrique australe,
Commission économique pour l'Afrique,
Lusaka
97. Aziz Jaid
Bureau sous-régional en Afrique du Nord,
Commission économique pour l'Afrique,
- Rabat
98. Marieme Bekaye
Bureau sous-régional en Afrique du Nord,
Commission économique pour l'Afrique,
Rabat
99. Giuseppe D'Aronco
Bureau sous-régional en Afrique centrale,
Commission économique pour l'Afrique,
Yaoundé
100. Atkeyelsh Persson
Spécialiste de la gestion des programmes,
Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle,
Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba
101. Peter Mundala
Cabinet de la Secrétaire exécutive adjointe,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
102. Henry Lubinda
Bureau sous-régional en Afrique australe,
Commission économique pour l'Afrique,
Lusaka
103. Inderpal Kaur Kanwal Dhiman
Analyste de l'information,
Affaires politiques,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
104. Mrani Alaoui
Bureau sous-régional en Afrique du Nord,
Commission économique pour l'Afrique,
Rabat

105. Afework Temtime
Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
106. Houda Filali-Ansary
Fonctionnaire chargée des communications,
Bureau sous-régional en Afrique du Nord,
Commission économique pour l'Afrique,
Rabat
107. Maria Francise Umuringa
Bureau sous-régional en Afrique de l'Est,
Commission économique pour l'Afrique,
Kigali
108. Rachid Ramdane
Bureau sous-régional en Afrique du Nord,
Commission économique pour l'Afrique,
Rabat
109. Didir Habimana
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
110. Jane Karonga
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
111. Lily Sommer
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
112. Wafa Aidi
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
113. Heran Belete
Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
114. Abibu Tamu
Bureau d'appui au Secrétariat conjoint,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
115. Sandra Nyaira
Fonctionnaire de l'information,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba,
116. Abraham Tamru
Assistant principal aux systèmes d'information,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
117. Nozipho Simelane
NEPAD,
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
118. David Ifeanyi-Nwanze
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
119. Anita Dione
Division de l'intégration régionale et du commerce,

- Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
120. Zewditu Befekadu
NEPAD,
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
121. Mekdes Gebreselassie
NEPAD,
Division de l'intégration régionale et du commerce,
Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba

Conseil économique et social des Nations Unies

122. Omar Hilale
Vice-président
Conseil économique et social,
Organisation des Nations Unies,
Siège de l'Organisation des Nations Unies,
New York,
123. Hassan Agouzoul
Conseil économique, social et environnemental,
Maroc

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

124. Philippe Ankers
Représentant en Tunisie
Coordonnateur Bureau sous-régional en Afrique du Nord,
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,
Tunisie
125. Florence Marie Rolle
Représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au Maroc,
Maroc

126. Mohamed Aw-Dahir
Bureau sous-régional en Afrique de l'Est,
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,
Addis-Abeba
127. Nomathemba Mhlanga
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,
Addis-Abeba

Organisation internationale du Travail

128. Alexio Musindo
Bureau de pays,
Éthiopie,
Organisation internationale du Travail,
Addis-Abeba
129. Petrus Josephus Christian Van Rooij
Organisation internationale du travail,
Côte d'Ivoire

Organisation maritime internationale

130. William Azuh
Division de la coopération technique,
Organisation maritime internationale,
Londres
131. Pureté Thirimu
Fonctionnaire par intérim,
Organisation maritime internationale,
Bureau de présence,
Nairobi

Organisation internationale pour les migrations

132. Maureen Achieng
Représentante auprès de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement,
Chef de mission,
Organisation internationale pour les migrations,
Addis-Abeba

133. Richard Danziger
 Directeur régional pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre,
 Organisation internationale pour les migrations,
 Dakar
134. Sam Grundy
 Département des opérations et des situations d’urgence,
 Organisation internationale pour les migrations,
 Genève
135. Phumza Manqindi
 Organisation internationale pour les migrations,
 Addis-Abeba
- Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**
136. Bolduc Kim
 Opérations de maintien de la paix des Nations Unies,
 Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme**
137. Nwange Vwede-Obahor
 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme,
 Addis-Abeba
138. Mahamane Cissé-Gouro
 Chef,
 Service Afrique,
 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme,
 Addis-Abeba
- Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l’Afrique (OSAA)**
139. Bience Gawanas
 Conseiller spécial pour l’Afrique,
 Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique,
 Siège de l’Organisation des Nations Unies,
- New York
140. Liwaaddine Fliss
 Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique,
 Siège de l’Organisation des Nations Unies,
 New York
141. Zipporah Musau
 Department of Global Communications
 Africa Renewal,
 Siège de l’Organisation des Nations Unies,
 New York
- Volontaires des Nations Unies**
142. Nadia Amine
 Interprète de langue française des Nations Unies,
 Maroc
143. Priya Gajraj
 Organisation des Nations Unies,
 Sénégal
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**
144. Victor Claude Diwandja Djemba
 Département des programmes, des partenariats et de l’intégration des bureaux hors siège,
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,
 Vienne
145. Khalid Mansouri Idrissi
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,
 Maroc
- Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes**
146. Amjad Abbashar
 Chef,
 Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
 Bureau régional de la réduction des risques pour l’Afrique
 Nairobi

147. Mathewos Hunde Tulu
 Coordonnateur
 Bureau des Nations Unies pour la
 prévention des catastrophes,
 Bureau de liaison de l'Union africaine,
 Addis-Abeba
- Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de
 l'Ouest et le Sahel**
148. Edem Blege
 Spécialiste hors classe des affaires
 politiques
 Bureau des Nations Unies pour
 l'Afrique de l'Ouest et le Sahel,
 Accra
- Entité des Nations Unies pour l'égalité des
 sexes et l'autonomisation des femmes**
149. Letty Chiwara
 Représentante auprès de l'Union
 africaine et de la Commission
 économique pour l'Afrique,
 Entité des Nations Unies pour l'égalité
 des sexes et l'autonomisation des
 femmes, Bureau en Éthiopie,
 Addis-Abeba
150. Katherine Gifford
 Entité des Nations Unies pour l'égalité
 des sexes et l'autonomisation des
 femmes,
 New York
151. Tikikikel Alemu
 Bureau en Éthiopie de liaison avec
 l'Union africaine et la Commission
 économique pour l'Afrique,
 Entité des Nations Unies pour l'égalité
 des sexes et l'autonomisation des
 femmes,
 Addis-Abeba
- Programme commun des Nations Unies sur
 le VIH/sida**
152. Michel Sidibé
 Directeur exécutif,
 Programme commun des Nations Unies
 sur le VIH/sida
 Genève,
153. Aissatou Clemence Habi
 Bureau de liaison de l'ONUSIDA
 auprès de l'Union africaine et de la
 Commission économique des Nations
 Unies pour l'Afrique,
 Programme commun des Nations Unies
 sur le VIH/sida,
 Addis-Abeba
154. Agnes Kadiatou Kante
 Programme commun des Nations Unies
 sur le VIH et le sida,
 Addis-Abeba
155. Emma Fowlds-Stanojevic
 Programme commun des Nations Unies
 sur le VIH/sida,
 Genève
156. Terry Munson
 Programme commun des Nations Unies
 sur le VIH/sida,
 New York
- Conférence des Nations Unies sur le
 commerce et le développement**
157. Maria A. Joy Kategekwa
 Chef du Bureau régional de la
 Conférence des Nations Unies sur le
 commerce et le développement pour
 l'Afrique,
 Éthiopie
- Programme des Nations Unies pour
 l'environnement**
158. Juliette Biao Koudenoukpo
 Directrice et Représentante régionale,
 Bureau régional pour l'Afrique,
 Programme des Nations Unies pour
 l'environnement,
 Nairobi
159. Samba Harouna Thiam
 Chef du Bureau de liaison du
 Programme des Nations Unies pour
 l'environnement auprès de la
 Commission de l'Union africaine, de la
 Commission économique pour l'Afrique
 et Représentant en Éthiopie,
 Programme des Nations Unies pour
 l'environnement,
 Addis-Abeba

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

160. Ann Therese Ndong-Jatta
Directeur régional pour l'Afrique de l'Est
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
Nairobi
161. Manos Antoninis
Directeur,
Rapport mondial de suivi sur l'éducation,
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
Paris
162. Zulmira Rodrigues
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
Afrique,
Paris
163. Philippe Maalobe
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
Paris
164. Bowe Malebego
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Addis-Abeba

Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

165. Dereje Wordofa Gidda
Directeur exécutif adjoint,
Bureau exécutif,
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,
New York
166. Julitta Onabango
Directeur,
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,
Afrique de l'est et Afrique australe,
Afrique du Sud

167. Yetsowou Désir Assogbavi
Représentant auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
168. Luay Shabaneh
Directeur
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,
États arabes,
Égypte
169. M. Abdel-Ilah Yaakoubd
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,
Maroc
170. Samuel Kissi
Spécialiste des politiques et de la sensibilisation
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population auprès de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique,
Addis-Abeba
171. Mabingue Ngom
Directeur
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population,
Afrique de l'Ouest et du Centre,
Dakar

Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

172. Jean-Paul Cavalieri
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,
Maroc
173. Liz Ahua
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,
Sénégal
174. Alto Brumskine
Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,
Sénégal

175. Sulaiman Momodu
Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés
176. Bettina Gambert
Administrateur principal chargé de la
protection,
Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés,
Maroc
177. Tedenek Fantaye
Haut-Commissaire des Nations Unies
pour les réfugiés,
Addis-Abeba
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance**
178. Ngashi Ngongo
Fonds des Nations Unies pour
l'enfance, Addis-Abeba
- BUREAUX DES COORDONNATEURS
RÉSIDENTS DES NATIONS UNIES**
179. Aeneas Chuma
Coordonnateur résident des Nations
Unies,
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Addis-Abeba
180. Ahmed Slimi
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Maroc
181. Ana Patricia Graça
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Cabo Verde
182. Christine N. Umutoni
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Maurice
183. Coulibaly Siaka
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Bénin
184. Leila Safi
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Maroc
185. Rosa Malango
Coordonnateur résident des Nations
Unies,
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Ouganda
186. Damien Mama
Coordonnateur résident des Nations
Unies,
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Bénin
187. Fode Ndiaye
Coordonnateur résident des Nations
Unies,
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Rwanda
188. Fatoumata Bintou Djibo
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Niger
189. Mbaye Babacar Cisse
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Côte d'Ivoire
190. Violet Kakyomya Kenyana
Coordonnateur résident des Nations
Unies,
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Madagascar
191. Nardos Bekele-Thomas
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Afrique du Sud
192. Nathalie Ndongo-Seh
Coordonnatrice résidente des Nations
Unies,
Eswatini

193. Richard Dictus
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Égypte
194. Salvator Niyonzima
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Lesotho
195. Edward Kallon
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Nigéria
196. Garry Conille
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Burundi
197. Elina Faber Silen
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Nigéria
198. Barbara Manzi
Coordonnatrice résidente des Nations
Unies,
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Djibouti
199. Seraphine Wakana
Coordonnateur résident des Nations
Unies
Bureau de coordination des Nations
Unies
Gambie
200. Yacoub El Hillo
Coordonnateur résident des Nations
Unies
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Libéria
201. Mady Biaye
Coordonnateur résident des Nations
Unies,
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Guinée équatoriale
202. Philippe François Jacques Poinot
Bureau de coordination des résidents
des Nations Unies,
Maroc
203. Georges KI-Zerbo
Coordonnateur résident des Nations
Unies,
Bureau de coordination,
Guinée
- Programme des Nations Unies pour le
développement**
204. Ahunna Eziakonwa-Onochie
Bureau régional pour l'Afrique,
Programme des Nations Unies pour le
développement,
États-Unis
205. Eunice Kamwendo
Bureau régional pour l'Afrique,
Programme des Nations Unies pour le
développement,
États-Unis
- Groupe régional des Nations Unies pour le
développement durable**
206. Jacqueline Olweya
Chef
Groupe des Nations Unies pour le
développement durable,
Afrique orientale et australe
207. Mensah Aluka
Chef
Groupe des Nations Unies pour le
développement durable,
Secrétariat Afrique occidentale et
centrale,
Dakar
208. Mickelle Hughes Murphy
Groupe des Nations Unies pour le
développement durable,
Secrétariat Afrique occidentale et
centrale,
Dakar

Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

209. Hanna Tetteh
Représentante spéciale auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine,
Addis-Abeba
210. Joseph Birungi
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine,
Addis-Abeba

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

211. Cherine Rahmy
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,
Vienne

Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

212. Heidi Schroderus-Fox
Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement,
New York
213. Sandagdorj Erdenebileg
Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement,
New York

Programme alimentaire mondial

214. Angelline Rudakubana
Bureau Afrique,
Programme alimentaire mondial,
Addis-Abeba
215. Magdalena Moshi
Bureau Afrique,
Programme alimentaire mondial,
Addis-Abeba

216. M^{me} Priscilla Wanjiru
Bureau Afrique,
Programme alimentaire mondial,
Addis-Abeba
217. Janvier Litse
Bureau de la coordination stratégique et de l'appui,
Programme alimentaire mondial
218. Mustakim Waid
Bureau de la coordination stratégique et de l'appui,
Programme alimentaire mondial,
Rome

Organisation mondiale de la Santé

219. Innocent Ntaganira
Bureau de liaison de l'Organisation mondiale de la Santé,
Addis-Abeba

Organisation mondiale du commerce

220. Yonov Frederick Agah
Organisation mondiale du commerce,
Genève

Organisations non gouvernementales, milieux universitaires, médias et autres

221. Serena Tarabbia
Délégation à Rabat,
Comité international de la Croix-Rouge,
Rabat
222. Rachid Mouldid
Directeur de
la publication en ligne,
Organisation française,
Maroc
223. Diane Games
Reporter des publications d'IC en anglais,
Afrique du Sud
224. Taha Bensalmia
Publications d'IC en anglais,
Maroc

225. Chaimae Nouar
Publications d'IC en français, éditeur vidéo,
Maroc
226. El Houcine Fallak
Publications d'IC en français, éditeur vidéo
Photographie
Maroc
227. Iliasse Khrief
Publications d'IC en français, éditeur vidéo,
Maroc
228. Jere Regina Malanda
Publications d'IC en anglais, éditeur vidéo,
Royaume-Uni
229. Karishma Mehta
Publications d'IC en anglais, designer graphique
Royaume-Uni
230. Said Mrigua
Publications d'IC en français, photographe,
Maroc
231. Christabel Ligami
Éditorial,
The East African,
Nairobi, Kenya
232. Omar Ben Yedder
Publications d'IC
Royaume-Uni
233. Oluwaseun Adesanya
System Specs Limited
Stratégie et innovation
Nigéria
234. Fidae Si Bera
Grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies,
Maroc
235. Lahoual Kouider
Économiste
Rabat
236. Beirkou Fonkos Hygin Steve
Youth Alliance for Leadership and Development in Africa
237. Mechi Amma
Youth Alliance for Leadership and Development in Africa
238. Veronique Ngandjur
Youth Alliance for Leadership and Development in Africa
239. Naoumi Naicisse
VNAENCG
240. Jat Abdelah
Maroc
241. Jan Corfee
NCRC
242. Rachel Ddligl
NCRC
243. Hayar Kabbadj
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
244. Nada Elrhrras
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
245. Jaoad Boukhri
Ref-Maroc
246. Doustapha Ngongo
SEMEGAL
247. Uche Olom
UBN
248. Waraisse Naoumi
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc

-
249. Ihomi Houdoifa
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
250. Mohammed Benmansur
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
251. Meria Snineh
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
252. Belgazizi Mohamed
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
253. Ouisaima Bennani
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
254. Imane Eladnani
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
255. Oussama Boualy
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
256. Afaf Lahrach
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
257. Yaimina Semanu
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
258. Oumaima Elouennyhy
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
259. AMF Lanralh
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc
260. Rihab Nourfatane
Université Cadi Ayyad,
Marrakech,
Maroc